

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Val de Sarthe (72) | 2019



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire
Caroline Cousin, Agnès ROGER,
sous la direction de Noémie Binois



mars 2020

Les partenaires et fournisseurs de données



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
SARTHE



Groupe
d'Étude
des Invertébrés
Armoricains
Gretia

VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR



INPN Inventaire
National du
Patrimoine
Naturel

Copernicus
Europe's eyes on Earth

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Sommaire

Géographie administrative du territoire	4
Localisation de la communauté de communes	4
Les communes	6
Géographie physique du territoire	8
Le relief	8
Les unités paysagères ligériennes	10
Aménagement du territoire	12
L'occupation du sol	12
Les surfaces agricoles	14
La pollution lumineuse	16
Milieux naturels.....	18
Les cours d'eau	18
La pré localisation des zones humides	20
Les étangs	22
Les mares	24
Les boisements et cultures ligneuses	26
Les haies.....	28
Biodiversité	30
La flore par le CBN de Brest	30
La faune vertébrée par La LPO	35
La faune invertébrée par le GRETIA.....	45
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	53
Zonages nature	55
Les zones d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)	55
Les sites Natura 2000, ENS, RNR sur les territoires voisins	57
Synthèse et enjeux	59

Géographie administrative du territoire

Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire



Région Pays de la Loire
Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © BD Topo - 2010

Géographie administrative du territoire

La communauté de commune de Val de Sarthe se situe dans la région des Pays de la Loire, au centre du département de la Sarthe, à l'ouest de la communauté urbaine de Le Mans Métropole.

La communauté de commune fait partie du Pays Vallée de la Sarthe qui regroupe les trois communautés de commune Val de Sarthe, de Sablé-sur-Sarthe et de Loué-Brûlon-Noyen qui porte un SCoT et un PCAET commun pour les trois intercommunalités. Val de Sarthe fait également partie du pôle métropolitain « Le Mans-Sarthe » qui regroupe le Pays du Mans, la CC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé et la CC Val de Sarthe.

L'essentiel

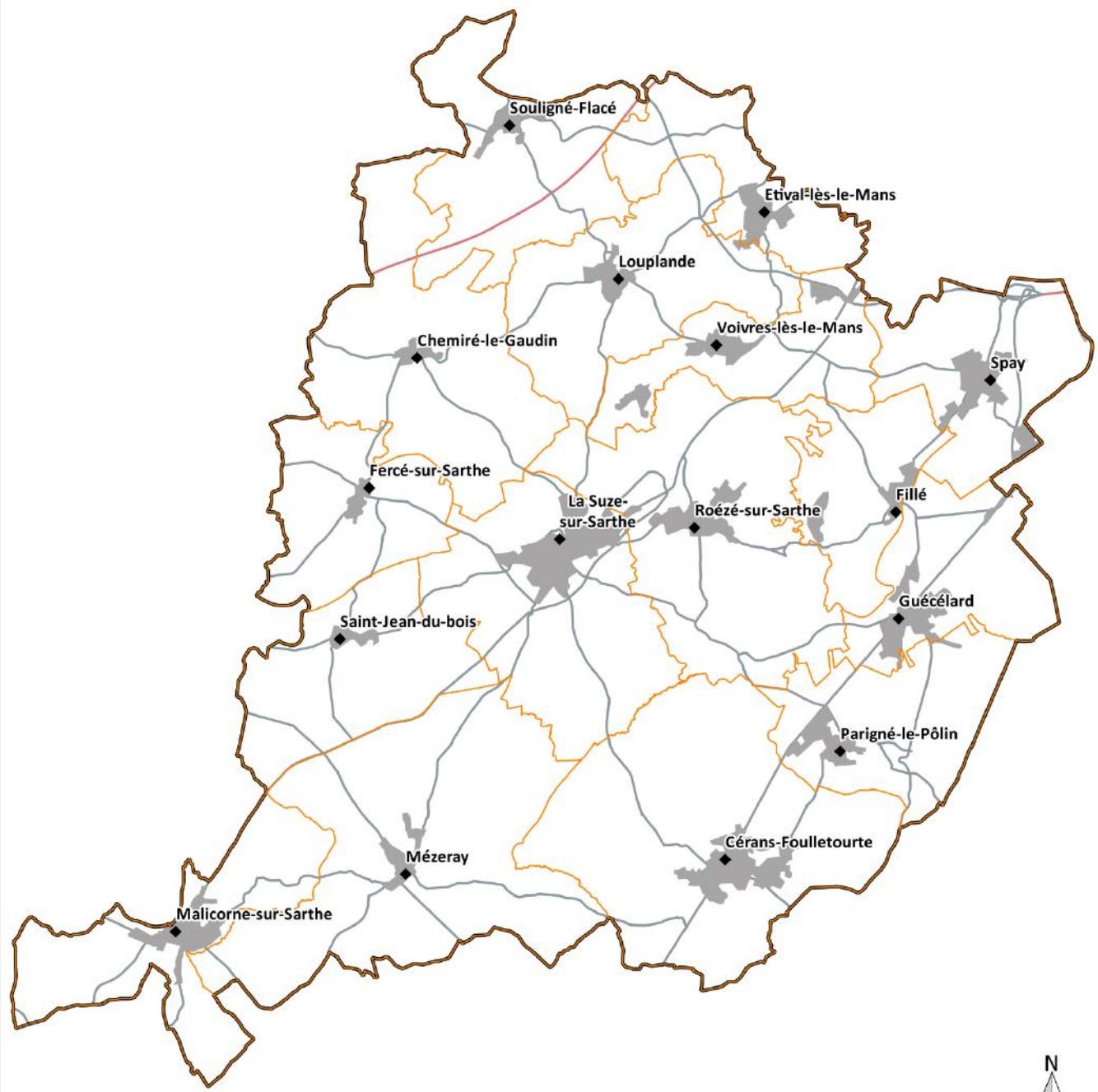
Région Pays de la Loire | Département de la Sarthe | Pays Vallée de la Sarthe | Pôle Métropolitain Le Mans - Sarthe



Vue sur la Sarthe depuis la commune de Malicorne-sur-Sarthe

Géographie administrative du territoire

Les communes de la communauté de communes Val de Sarthe



- ◆ Centre-bourgs
- ◻ Limites communales
- ◻ Communauté de communes
- Liaisons (locales à régionales)
- Autoroutes
- Zones urbaines



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019
Source : © CLC (2018), BD ROUTE (2015), BD Topo (2017)

Géographie administrative du territoire

D'une superficie de 286,4 km², la communauté de communes Val de Sarthe regroupe 16 communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Crée en 1994 la communauté de communes Val de Sarthe se composait alors des 11 communes de Chemiré le Gaudin, Etival-lès-le-Mans, Fercé-sur-Sarthe, Fillé, La Suze-sur-Sarthe, Louplande, Parigné le Pôlin, Roézé-sur-Sarthe, Saint-Jean-du-Bois, Souligné-Flacé, Voivres-lès-le-Mans. L'intercommunalité s'agrandie progressivement pour accueillir en 2011 la commune de Spay, en 2014 les communes de Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray et Guécélard, en 2018 la commune de Cérans-Foulletourte.

L'intercommunalité comptait en 2016 30 457 habitants en 2016 (Source INSEE RP2016), avec une densité par habitant de 106,4 habitants au kilomètre carré. Composée de communes périurbaines ainsi que de communes plus rurales, la population municipale comme la densité de population varie fortement entre communes, de 247,4 hab/km² sur la commune de Guécélard à 41,7 hab/km² pour la commune de Souligné-Flacé.

La commune la plus peuplée est La Suze-sur-Sarthe, comptant 4 462 habitants, suivi des communes de Cérans-Foulletourte, Guécélard, Spay et Roézé-sur-Sarthe. Les communes les moins peuplées sont les communes de Saint-Jean-du-Bois et Souligné-Flacé.

L'essentiel

286,4 km² | 16 communes | 30 457 habitants en 2016 | 106,4 habitants/km²

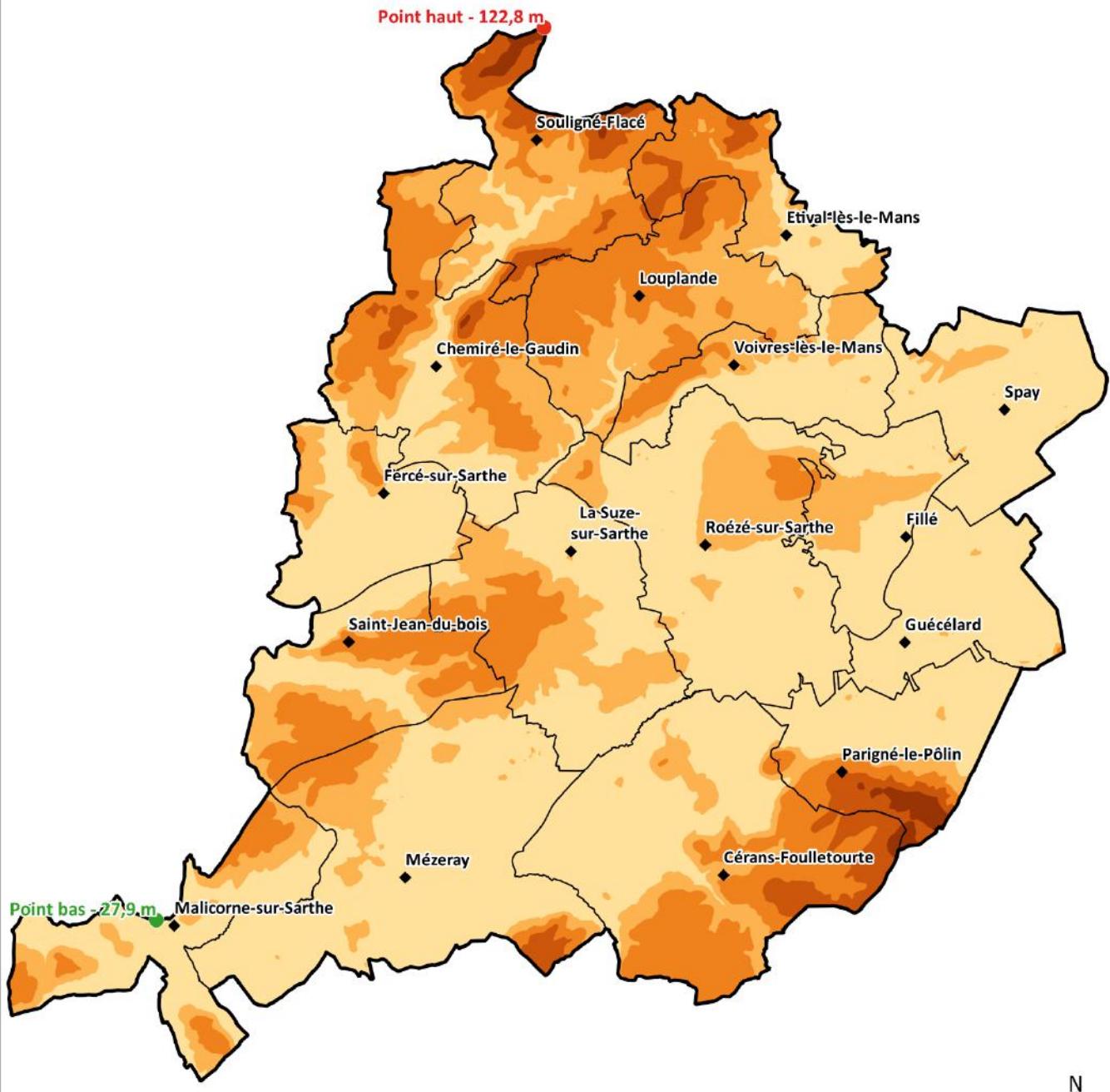
Superficie, population et densité par commune (Source INSEE RP2016) :

Classement par ordre d'importance : 1  2  3 

Communes	Superficie communale (km ²)	Population municipale (2016)	Densité de population (hab/km ²)
Cérans-Foulletourte	32,4	3372	104,0
Chemiré-le-Gaudin	22,9	969	42,3
Etival-lès-le-Mans	10,3	1948	188,2
Fercé-sur-Sarthe	12,2	588	48,3
Fillé	10,2	1510	148,6
Guécélard	12,2	3015	247,4
La Suze-sur-Sarthe	21,5	4462	207,6
Louplande	18,5	1467	79,4
Malicorne-sur-Sarthe	15,1	1916	126,6
Mézeray	33,3	1908	57,3
Parigné-le-Pôlin	14,0	1088	77,9
Roézé-sur-Sarthe	26,8	2615	97,6
Saint-Jean-du-Bois	14,7	631	43,0
Souligné-Flacé	16,6	693	41,7
Spay	14,1	2897	205,1
Voivres-lès-le-Mans	11,6	1378	118,9
Intercommunalité	286,4	30457	106,4

Géographie physique du territoire

Le relief sur la communauté de communes Val de Sarthe



◆ Centre-bourgs

□ Limites communales

■ Communauté de communes

Points d'altitude

● Point bas - 27,9 mètres

● Point haut - 122,8 mètres

Plages d'altitude

■ 27,9 - 40 mètres

■ 40 - 60 mètres

■ 60 - 80 mètres

■ 80 - 122,8 mètres



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019
Source : © BD Alti V2 (2015), BD Topo (2017)

Géographie physique du territoire

L'altitude du territoire intercommunal varie entre 27,9 mètres sur la commune de Malicorne-sur-Sarthe et 122,8 mètres au nord de la commune de Souligné-Flacé. L'ensemble des points les plus haut, dépassant les 100m d'altitude, sont localisés aux frontières nord (Souligné-Flacé) et Sud-Est du territoire (Cérans-Fouletourte, Parigné-le-Pôlin), tandis que les points les plus bas se situent au cœur de la vallée de la Sarthe.

Les reliefs de la communauté de commune sont marqués par la présence de la vallée de la Sarthe avec ses zones de **plaine en fond de vallée et ses coteaux marqués en rive nord**, par la naissance des **plateaux entre Sarthe et Loir** au Sud du territoire et par les **reliefs ondulés de plateaux et de buttes des champagnes sarthoises** dans la moitié nord du territoire intercommunal.

Répartition des altitudes sur la communauté de commune :

- 27,9 – 40 mètres : 15 439,3 ha soit 53,9 % du territoire
- 40 – 80 mètres : 11 932,61 ha soit 41,7 % du territoire
- > 80 mètres : 1 263,4 ha soit 4,4 % du territoire

L'essentiel

Point bas 27.9 m – Malicorne-sur-Sarthe | Point haut 122.8 m Souligné-Flacé

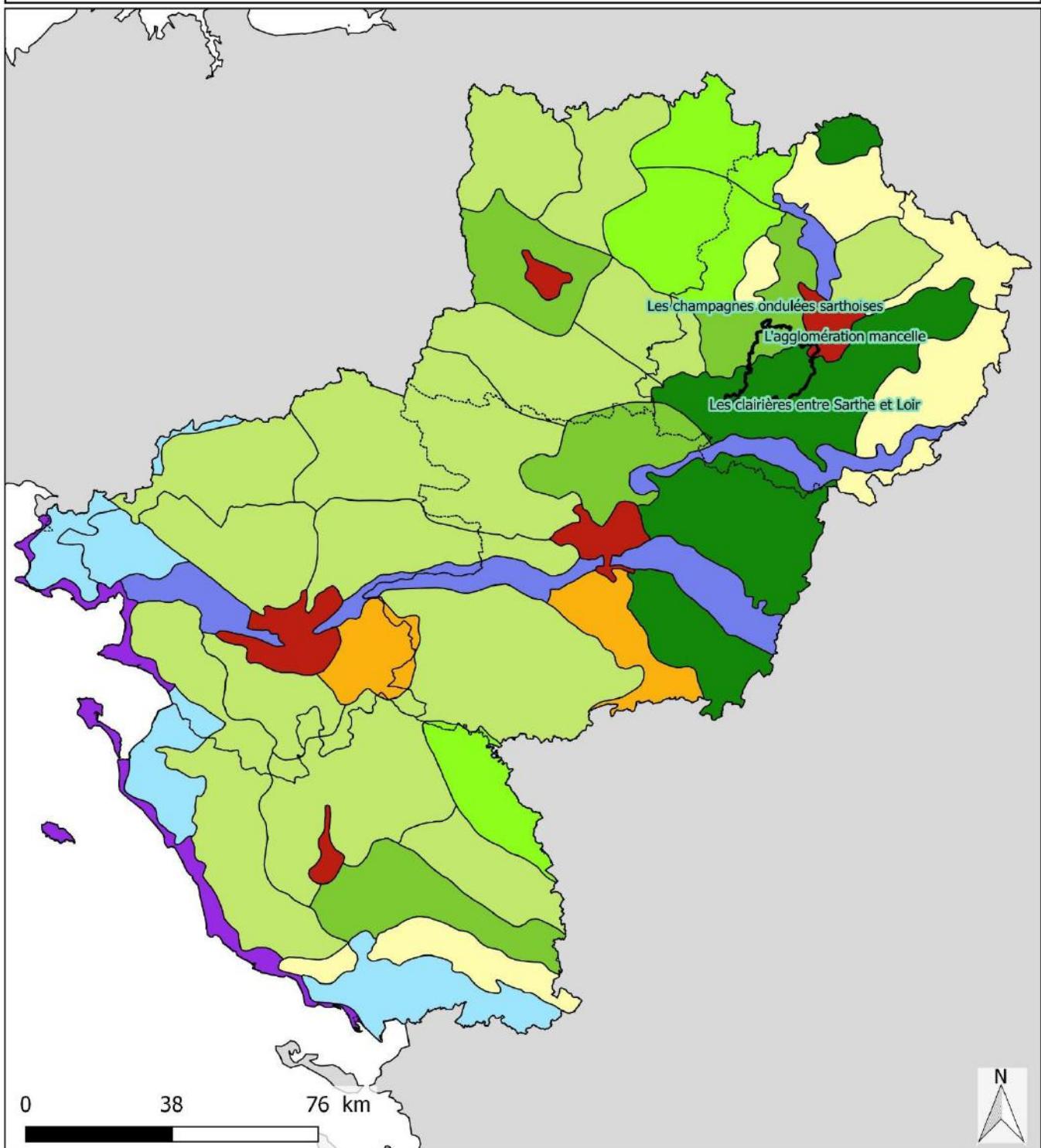
Reliefs variés : plaines, côteaux de la sarthe, plateaux et buttes



Vue paysagère depuis la Houssaye - commune de Saint Jean du Bois

Géographie physique du territoire

Les unités paysagères ligériennes



Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

- | | | | |
|-------------|---|-------------|--|
| [Color Box] | Paysages d'alternances entre forêts et cultures | [Color Box] | Paysages ligériens et de grandes vallées |
| [Color Box] | Paysages de campagne ouverte | [Color Box] | Paysages littoraux urbains |
| [Color Box] | Paysages de marais | [Color Box] | Paysages montueux |
| [Color Box] | Paysages de plateaux bocagers mixtes | [Color Box] | Paysages urbains |
| [Color Box] | Paysages de vallons bocagers | [Color Box] | Paysages viticoles |

[Color Box] Communauté de communes [Color Box] Limites départementales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

Géographie physique du territoire

Le paysage de la région Pays de la Loire est composé de 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 grandes familles principales.

D'après l'atlas des paysages des Pays de la Loire, le territoire de la communauté de commune présente ainsi des paysages caractéristiques de deux familles : des paysages de vallons bocagers, au nord de la Sarthe, et des paysages d'alternance entre forêts, cultures et vignes, au Sud de la Sarthe. Ces deux familles géographiques se déclinent localement en Val de Sarthe par la présence de **deux unités paysagères**, pour lesquelles les coteaux marqués par la rive droite de la Sarthe en constituent la frontière :

- **Unité des champagnes ondulées sarthoises, au Nord**
- **Unité des clairières entre Sarthe et Loir, au Sud**

Les « champagnes ondulés sarthoises » offrent ainsi un paysage très ondulé, marqué par la présence de buttes généralement boisées, de petites vallées sinueuses susceptibles de présenter une trame bocagère en fond de vallée et par des zones de plateaux ouverts généralement destinés aux grandes cultures.

L'unité « clairières entre Sarthe et Loir » n'est pas homogène sur le territoire de Val de Sarthe, la vallée de la Sarthe se distinguant du sud du territoire. Les coteaux de la Sarthe en rive droite offrent une limite visuelle nette, tandis que la rive gauche de la Sarthe, au relief moins marqué, s'intègre aux boisements de plaines et aux grandes cultures. Les communes du Sud du territoire, de Mézeray à Guécélard présentent un paysage forestier où s'ouvrent des clairières cultivées mais également de petits vallons présentant des prairies humides.

Pour ces deux unités paysagères, les communes les plus à l'est du territoire sont marquées par la pression urbaine de l'agglomération mancelle et des zones pavillonnaires associées.

L'essentiel

2 unités paysagères | Champagnes ondulés Sarthoises | Clairières entre Sarthe et Loir

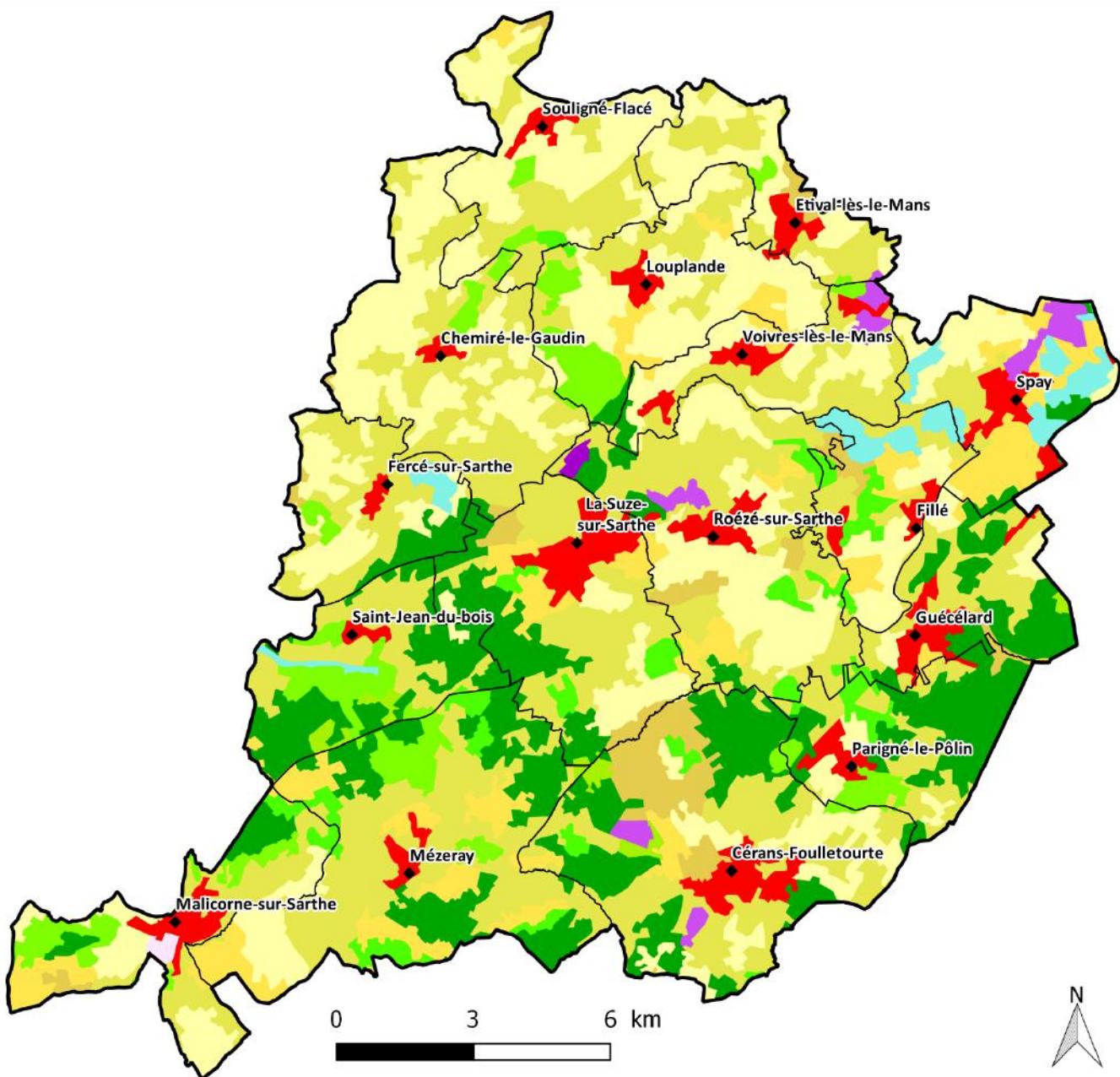
Bloc diagramme extrait de l'atlas des paysages des Pays de la Loire (2015) :

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des clairières entre Sarthe et Loir (16)



Aménagement du territoire

L'occupation du sol sur le territoire de la communauté de communes



- ◆ Centre-bourgs
- ◻ Limites communales
- ◻ Communauté de communes

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Extraction de matériaux
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Plans d'eau



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019
Source : © Corine Land Cover (2018), BD Topo (2017)

Aménagement du territoire

La base de donnée géographique Corine Land Cover (CLC), est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre « Copernicus » piloté par l'agence européenne de l'environnement. Ce programme consiste en l'inventaire de l'occupation des terres de 39 états européens par le biais d'une nomenclature commune. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires et sont disponibles pour les années 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018.

Le territoire de la communauté de communes se répartit en trois nomenclatures d'occupation du sol dominantes :

- Les **praies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole** **33,2 %** du territoire (9 520,2 ha)
- Les **terres arables hors périmètres d'irrigation** **25,7 %** du territoire (7 363,2 ha)
- Les **forêts fermées de conifères** **14,4 %** du territoire (4 124,2 ha)

La communauté de commune Val de Sarthe est avant tout un **territoire très agricole, avec près de 60% de sa surface destinée à l'agriculture** (praies et cultures confondues – d'après les données CLC), avec une part importante de complexes de prairies naturelles. **Les espaces forestiers représentent d'après ces données 22% de l'occupation du sol du territoire.** Le territoire a subi certaines évolutions de son occupation du sol entre 2012 et 2018. Celles-ci n'engendrent pas d'évolutions majeures les rapports entre type d'occupation du sol du territoire. Néanmoins il est possible de noter une diminution des surfaces agricoles en grande partie au profit d'**une progression des surfaces urbanisées. Autre évolution notable, l'arrêt d'exploitation de nombreuses carrières ainsi converties en parties en plans d'eau.**

L'essentiel

Territoire agricole – prairies 33,2 %, cultures 25,7 % | Sud du territoire forestier – dominance des résineux | Progression des zones urbanisées entre 2012 et 2018

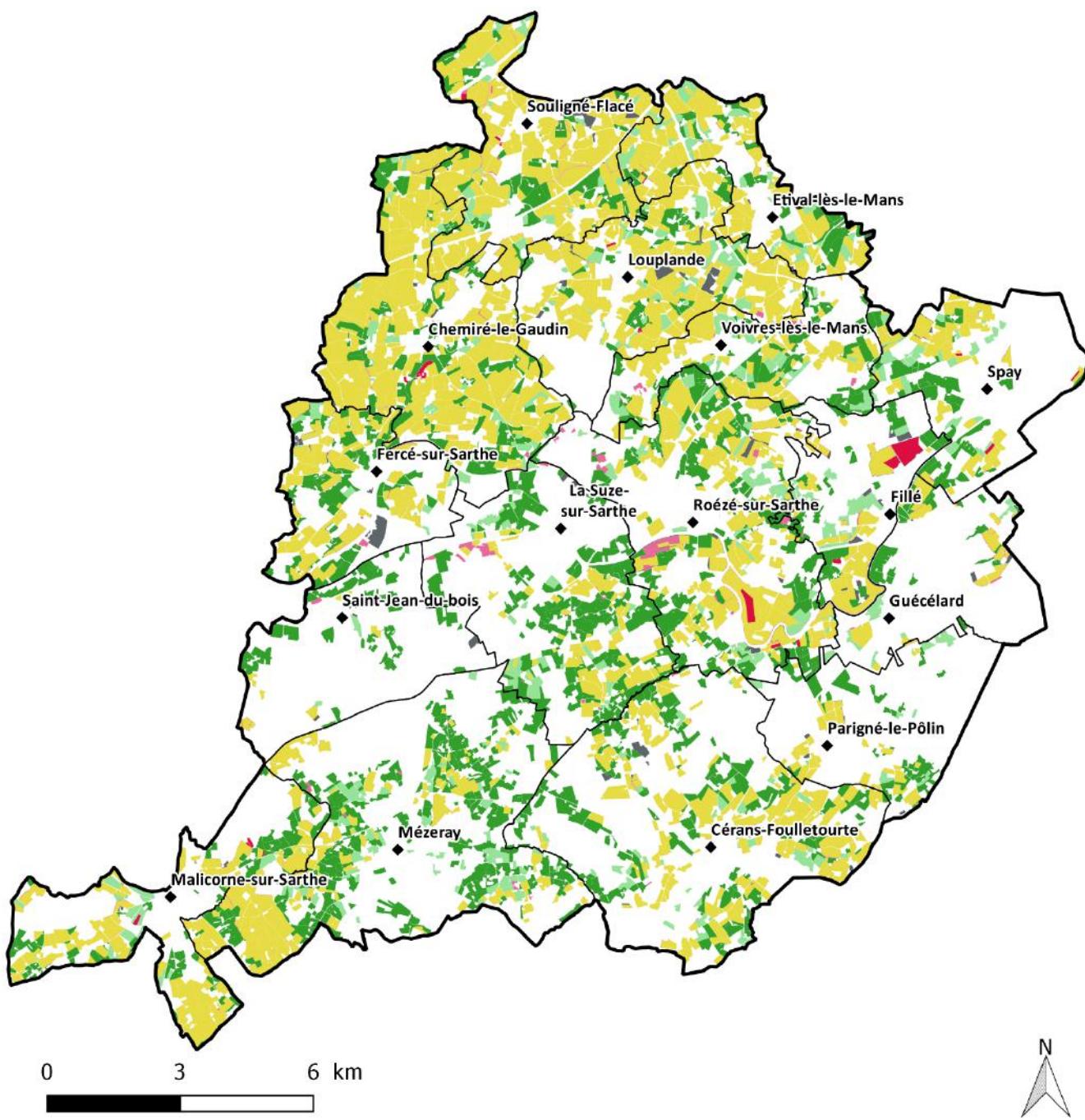
Occupation du sol sur la communauté de communes du Val de Sarthe (Corine Land Cover, 2018) :

Classement par ordre d'importance : 1  2  3 

Corine Land Cover	Superficie 2018 (ha)	Répartition 2018 (%)	Evolution de la surface 2012-2018 (ha)
Tissu urbain discontinu	1690,5	5,9	+307,4
Zones industrielles, commerciales	294,9	1,0	+52,9
Extraction de matériaux	31,0	0,1	-201,8
Equipements sportifs et de loisirs	31,5	0,1	0,0
Terres arables hors périmètres d'irrigation	7363,2	25,7	-38,4
Praies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	9520,2	33,2	-107,8
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	2017,7	7,0	-171,5
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels	851,0	3,0	+0,4
Forêt de feuillus	1301,7	4,5	+4,0
Forêt de conifères	4124,2	14,4	-100,1
Forêt mélangées	781,9	2,7	-4,1
Forêt et végétation arbustive en mutation	147,3	0,5	+98,2
Plans d'eau	480,2	1,7	+160,7

Aménagement du territoire

Les surfaces agricoles sur le territoire de la communauté de communes Val de Sarthe



- ◆ Centre-bourgs
- Limites communales
- Communauté de communes

Synthèse des groupes culturaux du registre parcellaire graphique

- Cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, plantes à fibres, fourrage)
- Prairies permanentes, estives et landes
- Prairies temporaires
- Légumes, fleurs, vergers
- Divers
- Gel (surfaces sans production)



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019
Source : © RPG (2017), BD Topo (2017)

Aménagement du territoire

Le registre parcellaire graphique est une base de donnée contenant des informations sur les cultures principales des parcelles agricoles déclarées à la PAC. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis et sont mises à disposition (version anonymisée) par les services publics.

En 2017 13 120,5 hectares étaient destinés à un usage agricole (Surface Agricole Utile – SAU), soit 45,8 % du territoire intercommunal. Les surfaces cultivées représentent en 2017 26,3% des surfaces concernées, et les prairies 19%, dont 14,5% en prairies dites « naturelles » ou « permanentes ».

Les communes les plus agricoles sont les communes de Chemiré-le-Gaudin, Souligné-Flacé, Etival-lès-le-Mans où la SAU communale représente plus de 68% du territoire communal, avec une dominance des grandes cultures qui occupent entre 66% et 76% de la SAU. De manière générale, la moitié nord du territoire est plus agricole que la moitié sud, correspondant aux plateaux cultivés des champagnes sarthoises. **Une grande partie des prairies permanentes sont localisées dans la moitié sud du territoire, notamment sur les communes de La Suze, Mézeray, Roézé-sur-Sarthe et Cérans-Foulletourte.**

Historique : D'après la comparaison entre le RPG 2017 et le recensement agricole de 2010 (AGRESTE), la SAU du territoire a diminué de 20% depuis 1988 et de 10% entre l'an 2000 et l'année 2017. Les surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) diminuent de 42% entre 1988 et 2017 (-3 009ha) et de 20% entre 2000 et 2017 (-1 023ha).

L'essentiel

45,8 % du territoire en surface agricole utile | 57,3 % de la SAU en surfaces cultivées |

Exploitation des sols agricoles sur la communauté de commune (Registre Parcellaire Graphique 2017) :

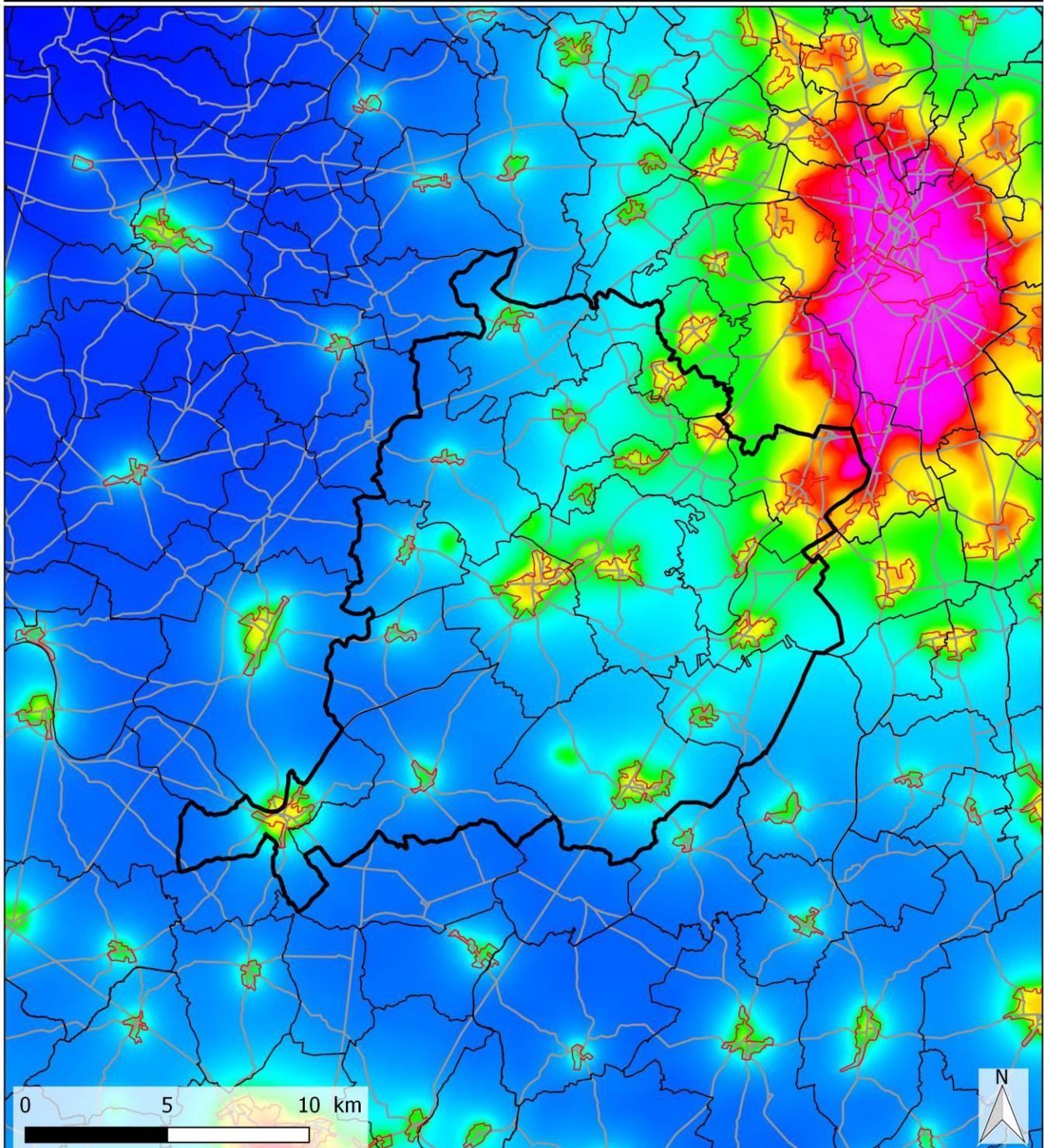
Classement par ordre d'importance : 1  2  3 

Communes	SAU (ha)	SAU (%)		Détail de la répartition de la SAU pour chaque commune (%)				
				Surfaces cultivées*	détail maïs	détail blé	Prairies temporaires	Prairies permanentes
Cérans-Foulletourte	1225,9	37,8		20,2	9,2	4,9	3,0	13,9
Chemiré-le-Gaudin	1753,9	76,6		58,1	14,3	21,3	3,8	14,5
Etival-lès-le-Mans	713,3	68,9		46,0	17,0	15,8	10,1	12,4
Fercé-sur-Sarthe	626,0	51,4		30,1	10,2	12,3	2,4	16,7
Fillé	419,7	41,3		20,9	8,6	1,7	6,6	11,8
Guécélard	206,7	17,0		7,9	2,9	1,0	2,7	6,0
La Suze-sur-Sarthe	862,4	40,1		11,2	6,5	1,8	4,1	24,6
Louplande	1080,9	58,5		44,1	7,5	17,3	5,9	6,8
Malicorne-sur-Sarthe	684,2	45,2		28,2	13,0	7,3	3,8	13,1
Mézeray	1351,3	40,6		15,4	7,3	2,6	4,8	20,2
Parigné-le-Pôlin	258,0	18,5		8,2	3,6	2,9	2,2	7,8
Roézé-sur-Sarthe	1394,2	52,0		28,2	14,9	4,8	4,6	18,5
Saint-Jean-du-Bois	219,7	15,0		2,1	0,9	0,1	0,6	11,9
Souligné-Flacé	1262,4	76,0		58,0	13,1	22,1	5,1	11,9
Spay	475,9	33,7		15,9	6,7	4,5	5,9	11,7
Voivres-lès-le-Mans	585,9	50,5		25,8	8,4	9,4	8,3	16,4
Intercommunalité	13120,5	45,8		26,3	9,2	7,9	4,4	14,5

*Les surfaces cultivées intègrent les cultures maraîchères, arboricoles et d'ornement.

Aménagement du territoire

La pollution lumineuse



- Communes
- Communauté de communes
- Tissu urbain
- Routes principales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © Frédéric Tapissier , AVEX - 2018 ; BD TOPO - 2010 ; Corine Land Cover - 2012

Aménagement du territoire

La communauté de commune Val de Sarthe est concernée par la pollution lumineuse et les halos urbains de par sa proximité directe avec l'agglomération mancelle. Les communes d'Etival-lès-le-Mans, Voivre-lès-le-Mans, Spay, Fillé et Guécélard sont ainsi les plus concernées et présentent de de forts enjeux.

La communauté de commune présente également des bourgs développés source de pollution lumineuse à leurs abords tels Malicorne-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte, La Suze-sur-Sarthe et Roézé-sur-Sarthe. Ces deux derniers bourgs étant proches l'un de l'autre, les enjeux de fragmentation lumineuse sont d'autant plus fort.

Blanc : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : Les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : La pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : Pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

Vert : Grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles. Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques.

Cyan : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là.

Bleu nuit : Bon ciel, la Voie Lactée est présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notoirement la qualité du ciel.

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel qui engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants.

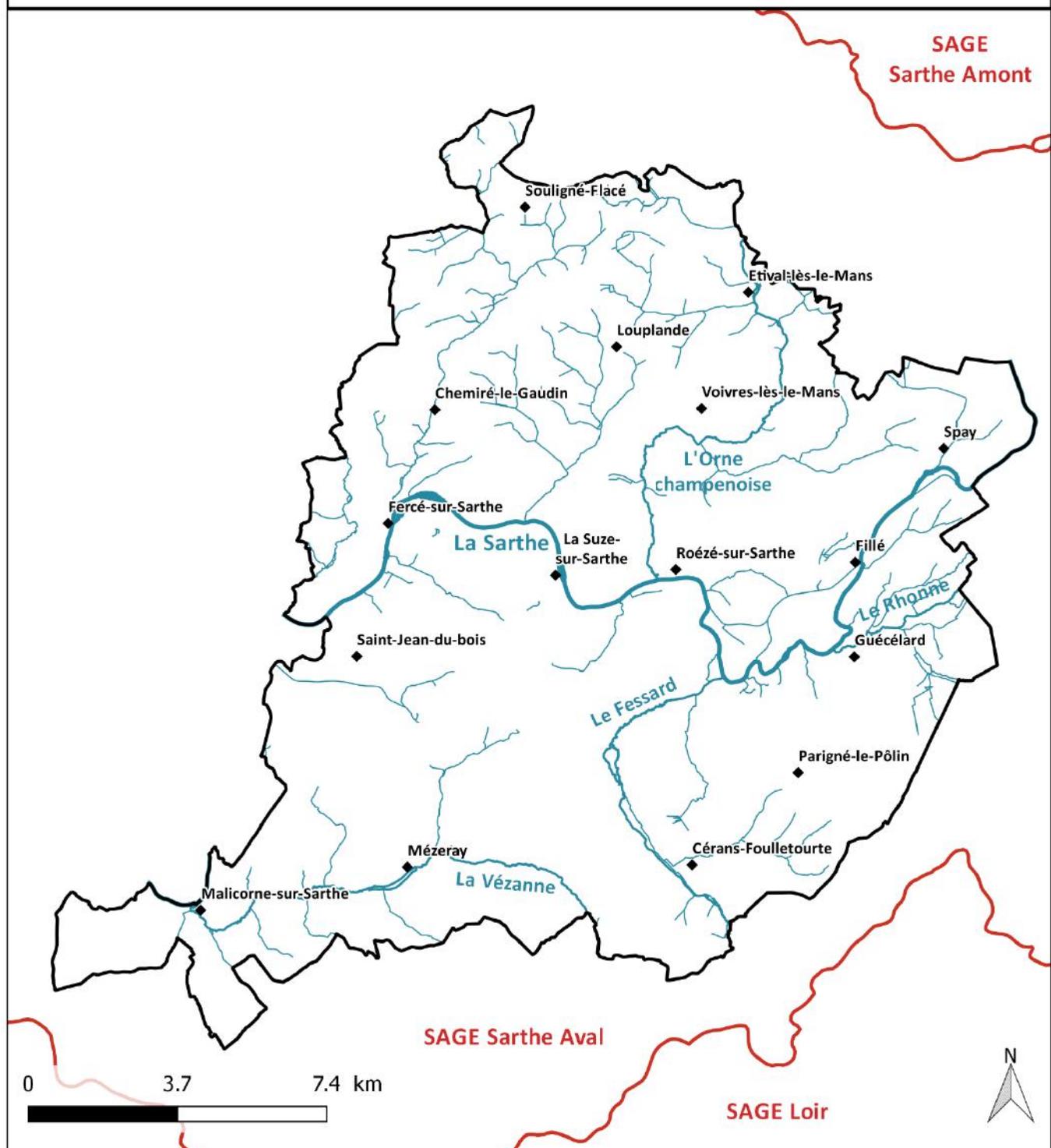
Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne, avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution qui ne cesse d'augmenter. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien – alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour cela différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires » ...

Milieux naturels du territoire

Les cours d'eau sur la communauté de communes



- La Sarthe
- Réseau hydrographique
- Périmètres des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ◆ Centre-bourgs
- Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2019
Source : © BD Topo 2017, Gest'eau - Eau France

Milieux naturels du territoire

Le territoire de la communauté de communes est parcouru par 325,7 kilomètres de cours d'eau. Inclue dans le sous-bassin de la Sarthe, l'intercommunalité est concernée par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sarthe Aval ».** Un SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques de son périmètre (art. L212-3 du code de l'environnement). Ce dernier, élaboré en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne pour les 179 communes du sous-bassin Sarthe-aval, a été validé par la commission locale de l'eau en 2018 après 6 ans de travail. Il est actuellement en phase d'enquête publique (octobre 2019). La gestion des cours d'eau du territoire hors domaine départemental est l'objet du syndicat mixte Sarthe Est Aval Unifié.

La communauté de commune ne compte aucun cours d'eau désigné par le SDAGE Loire Bretagne (2016-2021) comme jouant un rôle de réservoir biologique, contre 1 400 km de cours d'eau désignés au sein du département de la Sarthe. Néanmoins, le SDAGE pointe **une nécessité de protection des poissons migrateurs sur la Sarthe** soit :

- L'anguille de Spay à Fercé-sur-Sarthe
- L'anguille, l'allose, la lamproie de Noyen-sur-Sarthe à la confluence entre la Sarthe et la Mayenne

D'après l'Agence de l'eau Loire-Bretagne l'état écologique des cours d'eau du territoire en 2016 est moyen pour la Sarthe, l'Orne Champenoise, la Vézanne et le Fessard, médiocre pour le Rhonne et mauvaise pour le Renon à Chemiré le Gaudin et Souligné-Flacé.

L'intercommunalité est couverte par le plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la vallée de la Sarthe aval, qui concerne toutes les communes du territoire traversées par la rivière Sarthe, excepté la commune de Spay qui fait l'objet d'un PPRI spécifique à la commune.

L'essentiel

325,7 km de cours d'eau | Sous-bassin de la Sarthe | SAGE Sarthe Aval | Etat écologique moyen à mauvais



Vues sur la Sarthe à Fillé-sur-Sarthe, la Suze-sur-Sarthe

Milieux naturels du territoire

Prélocalisation des zones humides sur la communauté de communes



- Prélocalisation des zones humides probables (DREAL)
- La Sarthe
- Réseau hydrographique
- ◆ Centre-bourgs
- Limites communales
- Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2019
Source : © DREAL 2009, BD Topo 2017

Milieux naturels du territoire

D'après le code de l'environnement, les zones humides sont « des terrains, exploités ou non, habituellement inondé ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (art. L.211-1 du Code de l'environnement) L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du CE.

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des insectes (le papillon « cuivré des marais »), des plantes (Grande douve). Une partie des zones humides françaises ont été détruites depuis plus de 50 ans et ces milieux sont aujourd'hui toujours menacés par : le drainage, l'urbanisation, la création d'étang, la plantation ou encore l'abandon de pratiques agricoles.

Sur la communauté de communes Val de Sarthe 1 333,9 hectares de zones humides ont été pré localisés par une étude de la DREAL Pays de la Loire en 2011, représentant ainsi 4,7 % du territoire intercommunal.

D'après cette pré localisation les zones humides se concentrent en vallée de la Sarthe et au Sud du territoire.

L'essentiel

1 333,9 hectares de zones humides pré localisées | 4,7 % du territoire intercommunal

Les surfaces de zones humides (DREAL) :

Classement par ordre d'importance : 1

2

3

Communes	Surface de zones humides prélocalisées par commune (ha)	% de la surface communale prélocalisé en zone humide
Cérans-Foulletourte	201,4	6,2
Chemiré-le-Gaudin	65,4	2,9
Etival-lès-le-Mans	25,8	2,5
Fercé-sur-Sarthe	79,3	6,5
Fillé	31,8	3,1
Guécélard	56,3	4,6
La Suze-sur-Sarthe	161,4	7,5
Louplande	25,1	1,4
Malicorne-sur-Sarthe	102,1	6,7
Mézeray	237,5	7,1
Parigné-le-Pôlin	45,1	3,2
Roézé-sur-Sarthe	110,5	4,1
Saint-Jean-du-Bois	72,0	4,9
Souligné-Flacé	42,9	2,6
Spay	41,6	2,9
Voivres-lès-le-Mans	35,6	3,1
Intercommunalité	1333,9	4,7

Exemples de plantes « Hygrophiles »



Grande consoude –
Symphytum officinale



Laîches – *Carex sp.*



Epilobe hirsute –
Epilobium hirsutum

Milieux naturels du territoire

Les étangs sur la communauté de communes



- Etangs (DREAL)
- La Sarthe
- Réseau hydrographique
- Centre-bourgs
- Limites communales
- Communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2019
Source : © DREAL 2009, BD Topo 2017

Milieux naturels du territoire

L'Agence Française pour la Biodiversité définit un étang comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale. ». Un plan d'eau collecte de l'eau stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, retenue dans une cuvette ou derrière un barrage, il est en eau à toute période hors vidange et sa surface est supérieure à un are (Bartout & Touchard, 2013).

La communauté de communes Val de Sarthe possède 1 115 étangs inventoriés par la DREAL en 2011. Cette donnée, issue de télédétection ayant plusieurs années, il est possible que les surfaces ou nombres d'étangs aient pu évoluer depuis 2011. D'après cette donnée **les étangs du territoire présentent une surface totale de 434,1 hectares, soit 1,5 % de la superficie de la communauté de commune.**

Certains étangs, en fonction des pratiques d'entretien et de gestion mises en œuvre peuvent être propices à l'accueil de biodiversité, notamment l'avifaune. (EXEMPLE ?)

L'essentiel

1 115 étangs pré localisés | 434,1 hectares | 1,5 % du territoire

Nombre et superficie des étangs :

Classement par ordre d'importance : 1  2  3 			
Communes	Nombre d'étangs par commune	Surface d'étang(s) par commune (ha)	% de la surface communale en étang
Cérans-Foulletourte	148	19,6	0,6
Chemiré-le-Gaudin	44	4,8	0,2
Etival-lès-le-Mans	32	7,0	0,7
Fercé-sur-Sarthe	38	38,4	3,2
Fillé	50	96,5	9,5
Guécelard	37	7,7	0,6
La Suze-sur-Sarthe	106	7,4	0,3
Louplande	47	10,7	0,6
Malicorne-sur-Sarthe	52	15,5	1,0
Mézeray	169	18,9	0,6
Parigné-le-Pôlin	28	4,2	0,3
Roézé-sur-Sarthe	95	18,8	0,7
Saint-Jean-du-Bois	97	50,8	3,5
Souigné-Flacé	37	5,3	0,3
Spay	79	117,6	8,3
Voivres-lès-le-Mans	56	10,8	0,9
Intercommunalité	1115	434,1	1,5

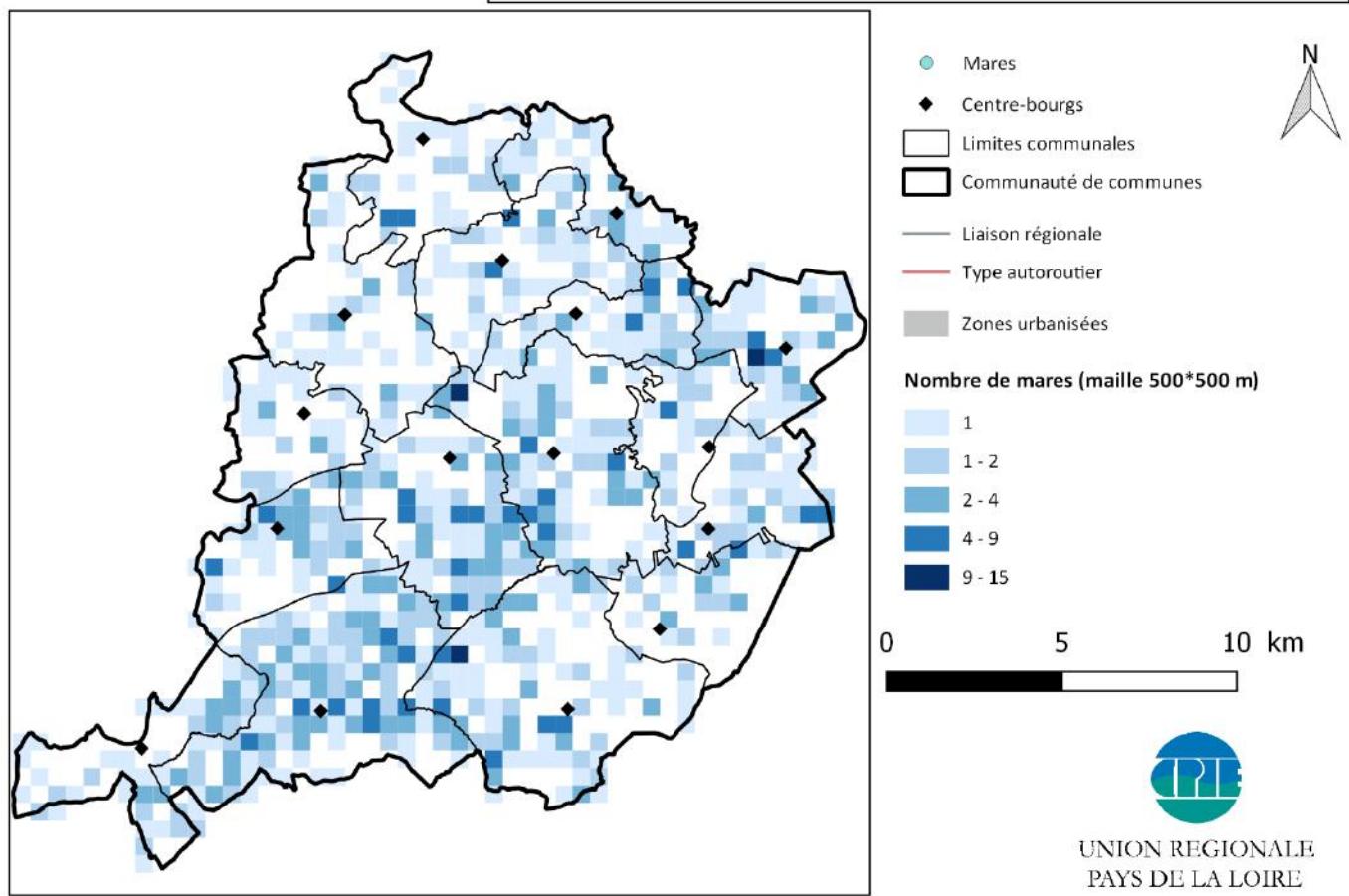
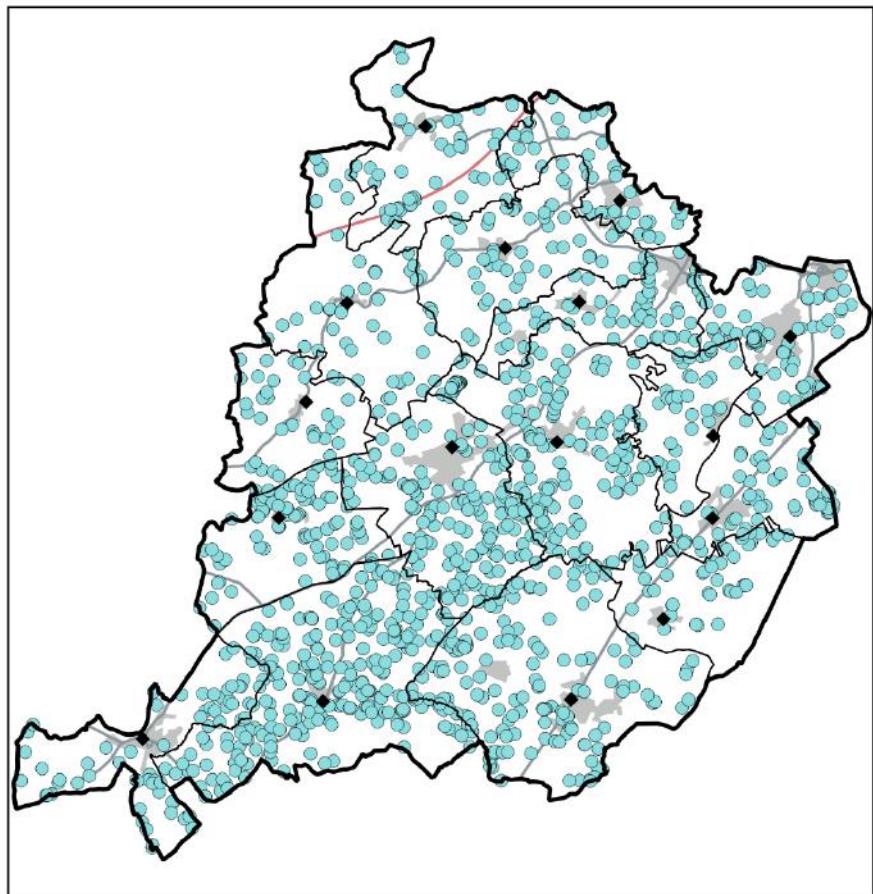
REGLEMENTATION

Les plans d'eau sont réglementés par le code de l'environnement sur trois niveaux : le droit de l'eau, le droit de la pêche et le droit des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Il existe également des réglementations locales issues des SDAGE et des SAGE. Les plans d'eau existants doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'état, déclaration à l'initiative du propriétaire.

Les actions touchant aux plans d'eau déjà créés (vidange, aménagement...) pourront être soumises à autorisation ou à déclaration en fonction des caractéristiques des plans d'eau. La création de plan d'eau est également réglementée et doit être soumise à déclaration ou à autorisation en fonction de la surface du projet.

Milieux naturels du territoire

Les mares sur la communauté de communes



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Milieux naturels du territoire

D'après l'inventaire des mares de la fédération des chasseurs des Pays de la Loire (2009), le territoire de la communauté de communes Val de Sarthe compterait 1386 mares sur son territoire, soit en moyenne 4,8 mares au kilomètre carré. Cette donnée datant de plusieurs années, le nombre de mares indiqué est susceptible d'avoir évolué.

C'est la commune de Mézeray qui compte le nombre et la densité la plus importante de mares sur son territoire communal. Ceci peut être expliqué en partie par le contexte plus bocager de cette commune qui compte une surface en zones humides, en prairies permanentes et un linéaire de haies parmi les plus importants sur l'intercommunalité. Les communes de Roézé-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte et La Suze-sur-Sarthe présentent également un nombre important de mares sur leur territoire.

A l'échelle de la communauté de communes, les mares sont inégalement réparties sur le territoire, avec des zones présentant des concentrations importantes et zones très peu concernées.

L'essentiel

1 386 mares localisées | 4,8 mares / km²

Les mares par commune, nombre et densité au kilomètre carré :

Classement par ordre d'importance : 1  2  3 

Communes	Nombre de mares	Densité (nombre de mares par km ²)
Cérans-Foulletourte	154	4,7
Chemiré-le-Gaudin	52	2,3
Etival-lès-le-Mans	48	4,6
Fercé-sur-Sarthe	34	2,8
Fillé	39	3,8
Guécélard	61	5,0
La Suze-sur-Sarthe	150	7,0
Louplande	62	3,4
Malicorne-sur-Sarthe	67	4,4
Mézeray	240	7,2
Parigné-le-Pôlin	43	3,1
Roézé-sur-Sarthe	155	5,8
Saint-Jean-du-Bois	85	5,8
Souligné-Flacé	46	2,8
Spay	78	5,5
Vovres-lès-le-Mans	72	6,2
Intercommunalité	1386	4,8

REGLEMENTATION

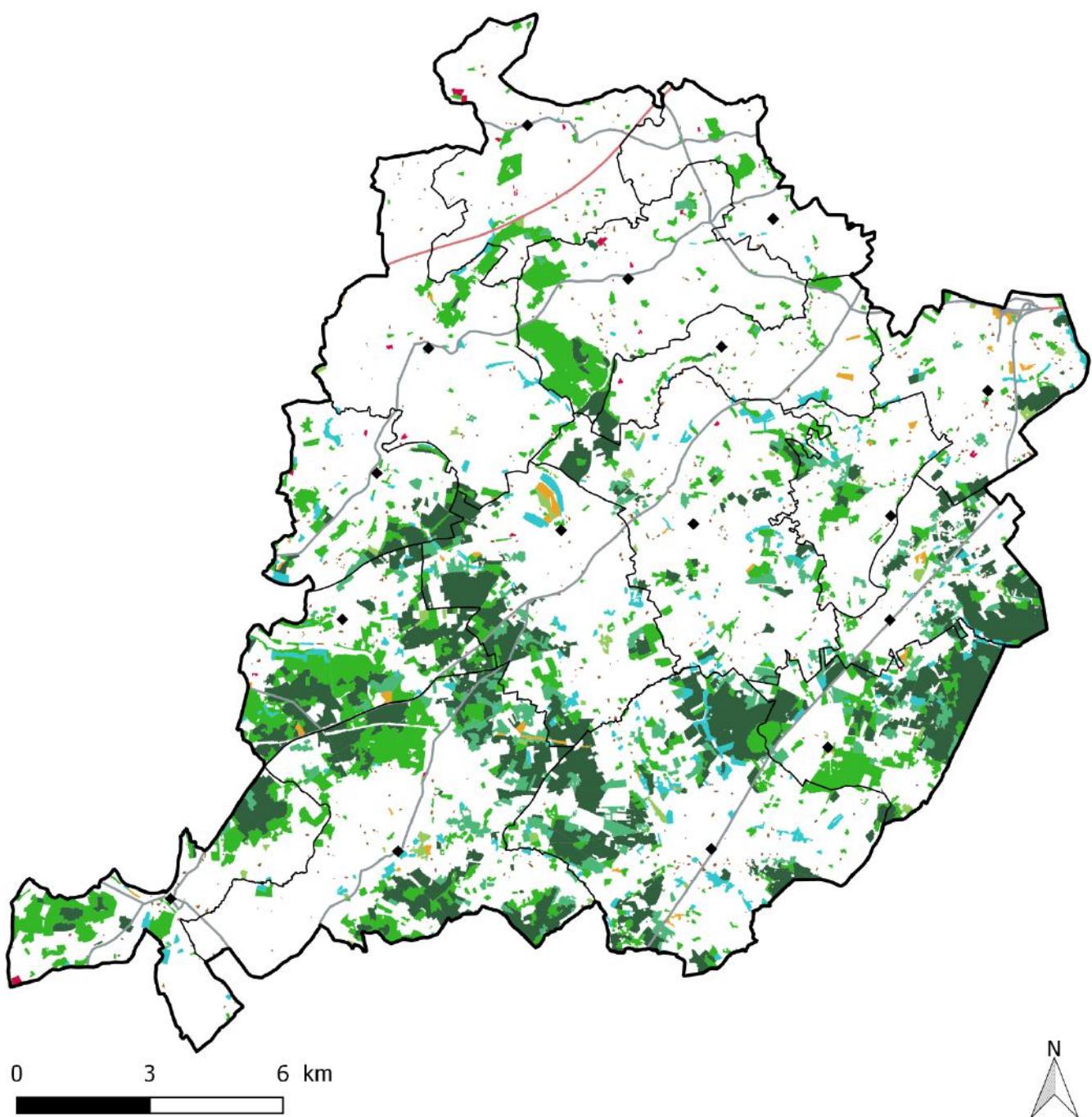
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. Le comblement d'une mare est soumis à autorisation ou à déclaration préalable. D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat qui donne son accord pour cette action.

CONSEILS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Pour entretenir et gérer sa mare, il convient d'agir avec parcimonie lors de ses interventions. Les changements trop brusques sont souvent néfastes pour la biodiversité en place. Dans le cas d'une mare qui aurait tendance à se refermer par exemple, une extraction de la végétation sur 1/3 de sa surface est à réaliser chaque année. Si l'on souhaite favoriser l'accueil de la biodiversité dans sa mare, on s'attachera à proposer une diversité d'habitats importante : aussi bien sur le type de végétation que sur la profondeur. Enfin, on veillera à ce que les mares soient connectées entre elles et au réseau bocager également (réseau de haies) : l'ensemble formera alors un complexe au sein duquel les différentes espèces pourront vivre et se déplacer.

Milieux naturels du territoire

Boisements et cultures ligneuses sur la communauté de communes



- ◆ Centre-bourgs
- Limites communales
- Communauté de communes
- Liaisons principales
- Axes autoroutiers

Boisements et cultures ligneuses

- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Bois
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir 2019
Source : © BD Topo 2017

Milieux naturels du territoire

La communauté de communes possède 7 793,8 hectares de surfaces boisées et de cultures ligneuses (vergers, vignes...), soit 27% du territoire intercommunal. La grande majorité de cette surface concerne les massifs forestiers (forêt fermée et ouverte), représentant 24,5% du territoire intercommunal avec 7 010,9 ha.

Sur le territoire, la surface forestière se répartie entre forêts de conifères et de feuillus, qui comptent respectivement 44% et 41% de la surface forestière totale, sans forte dominance de l'une ou de l'autre. Ces vastes surfaces boisées se concentrent avant tout dans la moitié sud du territoire avec des boisements tels que la forêt de Courcelle, les bois du Bruon, de Saint-Hubert et de Moncé mais également de vastes boisements répartis entre les communes de Mézeray, La Suze-sur-Sarthe et Saint-Jean-du-Bois

Les peupleraies présentent également 1,9% du territoire et sont réparties sur l'ensemble du territoire avec une concentration importante dans la moitié sud de l'intercommunalité, notamment sur les communes de Cérans-Foulletourte, la Suze-sur-Sarthe et Roézé-sur-Sarthe.

L'essentiel

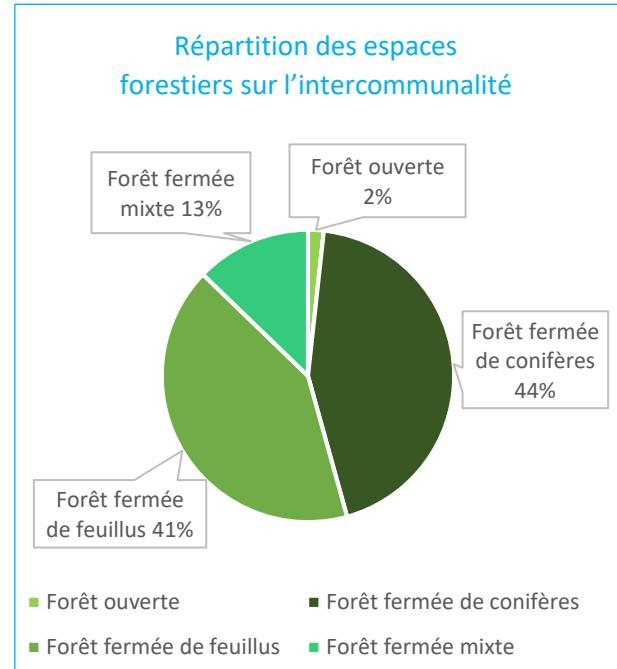
7 010,9 ha de forêt | 24,5% du territoire | Equilibre entre boisements feuillus et de conifères

La surface forestière (forêts fermées/ouvertes) et de peupleraies par communes :

Classement par ordre d'importance : 1  2  3 

Communes	Surface forestière* (ha)	% de surface en forêt* par commune	Surface en peupleraies (ha)
Cérans-Foulletourte	1081,0	33,3	129,5
Chemiré-le-Gaudin	126,1	5,5	33,6
Etival-lès-le-Mans	60,1	5,8	3,1
Fercé-sur-Sarthe	255,5	21,0	30,6
Fillé	159,5	15,7	13,5
Guécélard	440,2	36,1	21,5
La Suze-sur-Sarthe	595,8	27,7	65,2
Louplande	356,5	19,3	3,5
Malicorne-sur-Sarthe	445,1	13,4	20,6
Mézeray	1143,9	75,6	38,2
Parigné-le-Pôlin	781,4	55,9	30,6
Roézé-sur-Sarthe	426,7	15,9	58,6
Saint-Jean-du-Bois	783,8	53,4	35,8
Souigné-Flacé	101,5	6,1	5,9
Spay	153,2	10,8	24,7
Voivres-lès-le-Mans	100,4	8,7	15,7
Intercommunalité	7010,9	24,5	530,4

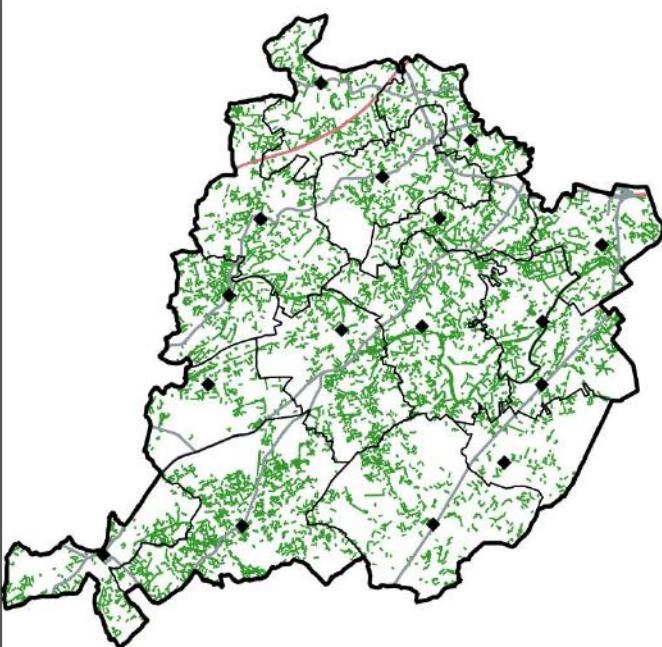
*(forêts fermées de conifères, feuillus, mixte et forêt ouverte)



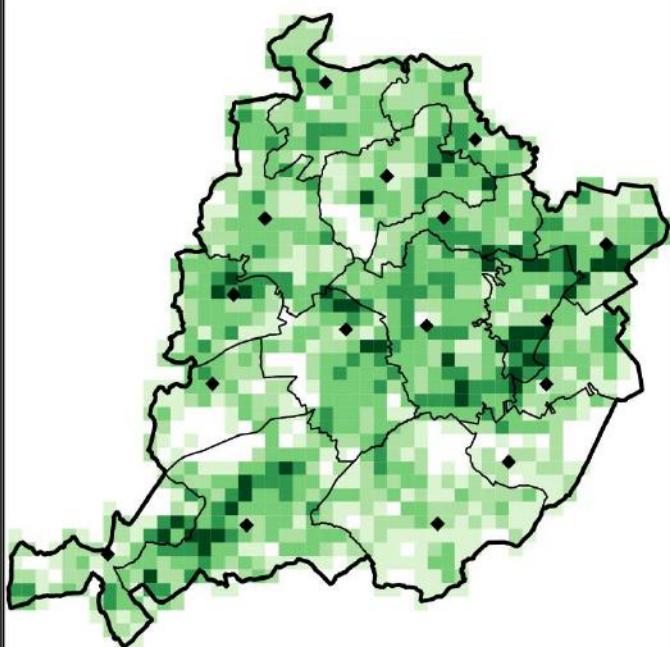
Milieux naturels du territoire

Les haies sur le territoire de la communauté de communes

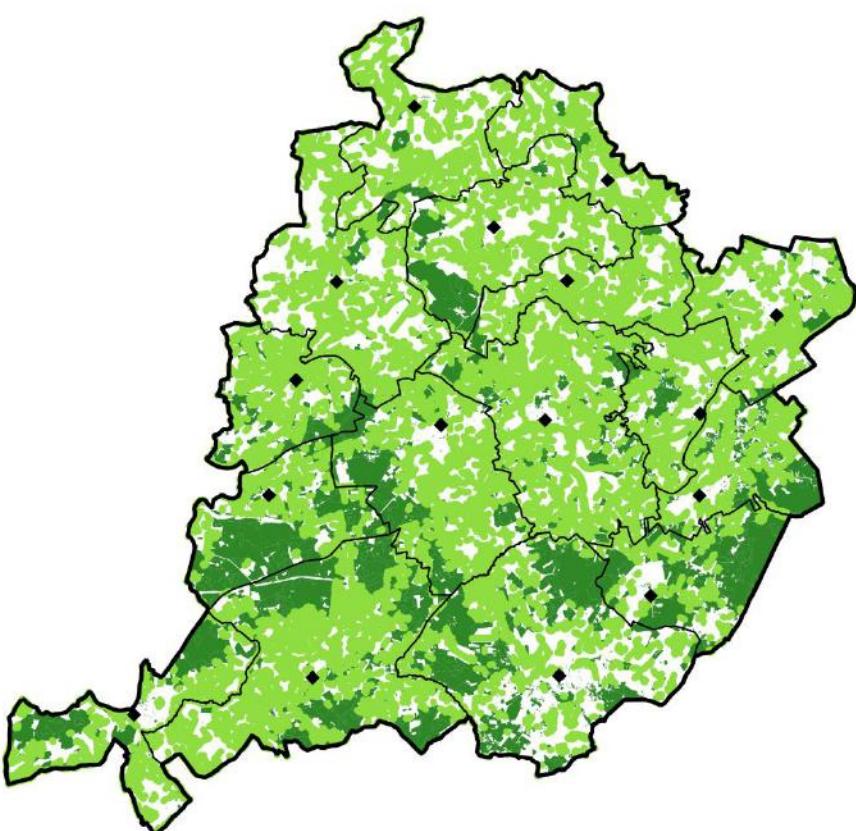
Linéaire de haies



Mètre linéaire de haies au sein d'une mailles de 500*500 mètres



Connectivité du bocage



0 7 14 km

- ◆ Centre-bourgs
- Limites communales
- Communauté de communes

- Liaisons principales
- Axe autoroutier

Mètre linéaire de haies au sein d'une maille de 500*500 mètres

- 4.6 m - 500 m
- 500 m - 1000 m
- 1000 m - 2000 m
- 2000 m - 3000 m
- 3000 m - 5980 m

Connectivité

- Connectivité des haies (tampon de 100m appliquée à l'ensemble des haies)
- Zones boisées



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

0 5 10 km

Milieux naturels du territoire

La communauté de communes Val de Sarthe possède, d'après l'inventaire des haies de la fédération des chasseurs des Pays de la Loire (2009), un linéaire de haies de 897,1 km, avec une densité moyenne de 31,3 mètre linéaire par hectares.

La commune de Mézeray possède le plus important linéaire de haies, avec 122,7 kilomètres de haies inventoriées, suivi de près par la commune de Roézé-sur-Sarthe. Globalement le territoire n'est pas très bocager, sauf certains secteurs localisés où celui-ci est plus dense. Néanmoins le maillage bocager existant sur l'intercommunalité reste « lâche ».

L'essentiel

897,1 km de haies | 313,3 ml/ha

Linéaire de haies et densité en mètre linéaire par hectares :

Classement par ordre d'importance : 1  2  3 

Communes	Linéaire de haies (km)	Densité de haies (ml/ha)	Densité de haies (ml/ha de SAU*)
Cérans-Foulletourte	51,2	15,8	41,8
Chemiré-le-Gaudin	74,1	32,4	42,3
Etival-lès-le-Mans	39,8	38,5	55,8
Fercé-sur-Sarthe	45,0	37,0	71,9
Fillé	47,3	46,6	112,8
Guécélard	37,3	30,6	180,4
La Suze-sur-Sarthe	71,7	33,4	83,1
Louplande	51,6	27,9	47,7
Malicorne-sur-Sarthe	45,0	29,7	65,8
Mézeray	122,7	36,9	90,8
Parigné-le-Pôlin	20,3	14,5	78,7
Roézé-sur-Sarthe	109,2	40,7	78,3
Saint-Jean-du-Bois	28,4	19,4	129,4
Souigné-Flacé	53,1	32,0	42,1
Spay	54,7	38,8	115,0
Voivres-lès-le-Mans	45,6	39,3	77,8
Intercommunalité	897,1	31,3	68,4

REGLEMENTATION

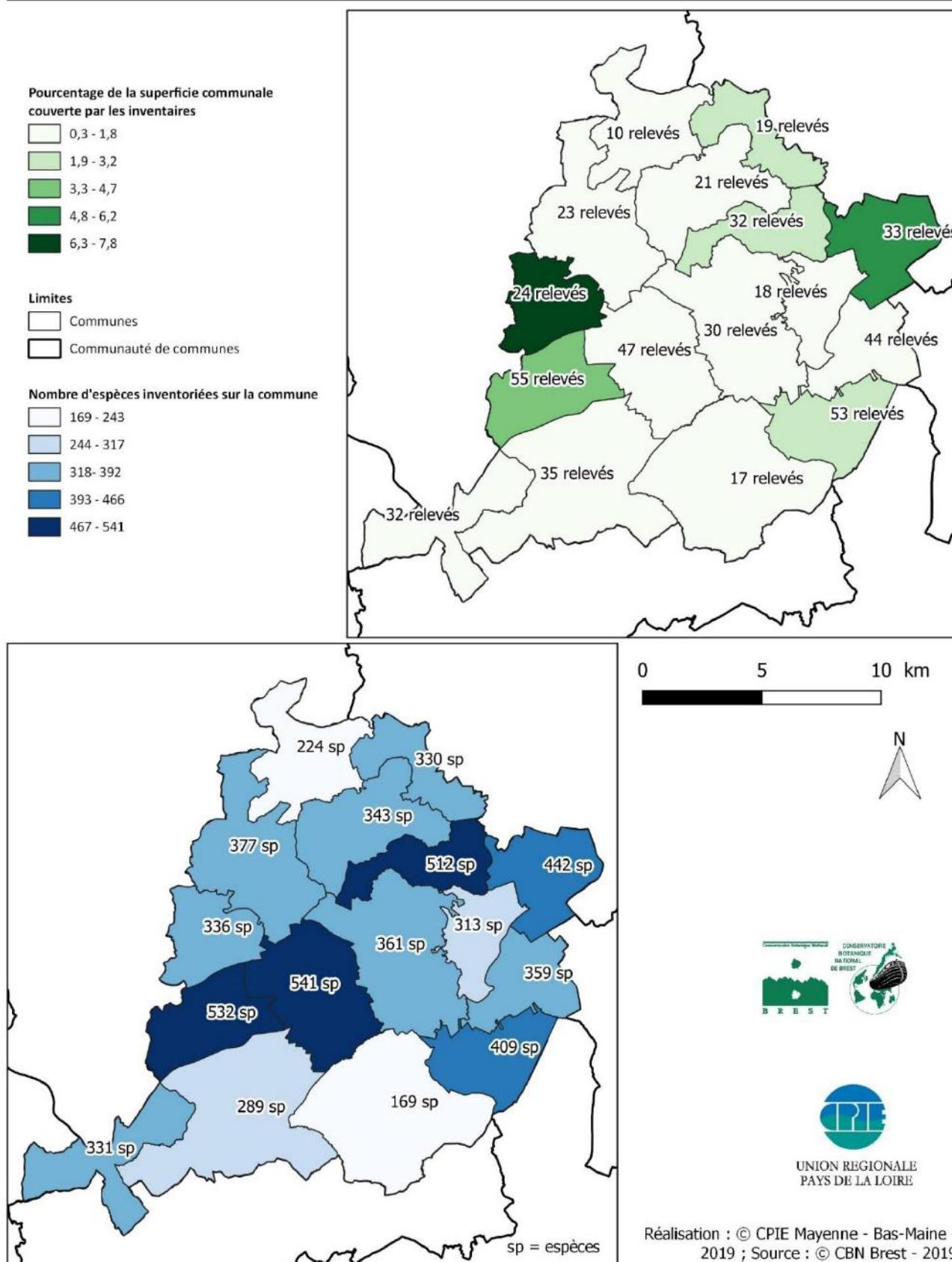
Les haies existantes sont réglementées en fonction de leur statut, et ce par de nombreux textes : code de l'environnement, code de l'urbanisme, code rural, code du patrimoine, code de la santé... ainsi que par la PAC pour les haies déclarées dans le cadre de la «BCAE7» (maintien des spécificités topographiques). Pour toute question concernant la réglementation des haies, contacter la Direction Départemental des Territoires.

CONSEILS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Dans le cas de plantation de haies, on privilégiera toujours des essences locales en lien avec le territoire. En contexte agricole, les haies pourront être positionnées perpendiculairement au sens de la pente, ce qui évitera l'érosion des sols. Au sein des haies, les vieux arbres pourront être conservés pour favoriser l'accueil de la biodiversité (les arbres sénescents étant particulièrement riches en biodiversité). Il conviendra de faire en sorte de connecter les linéaires de haies les uns avec les autres afin de constituer un réseau (bocager) au sein duquel les espèces pourront transiter (notion de « corridor »). Enfin, on pourra parler de maillage bocager lorsque les mares et les haies seront interconnectées, pour former une mosaïque d'habitats.

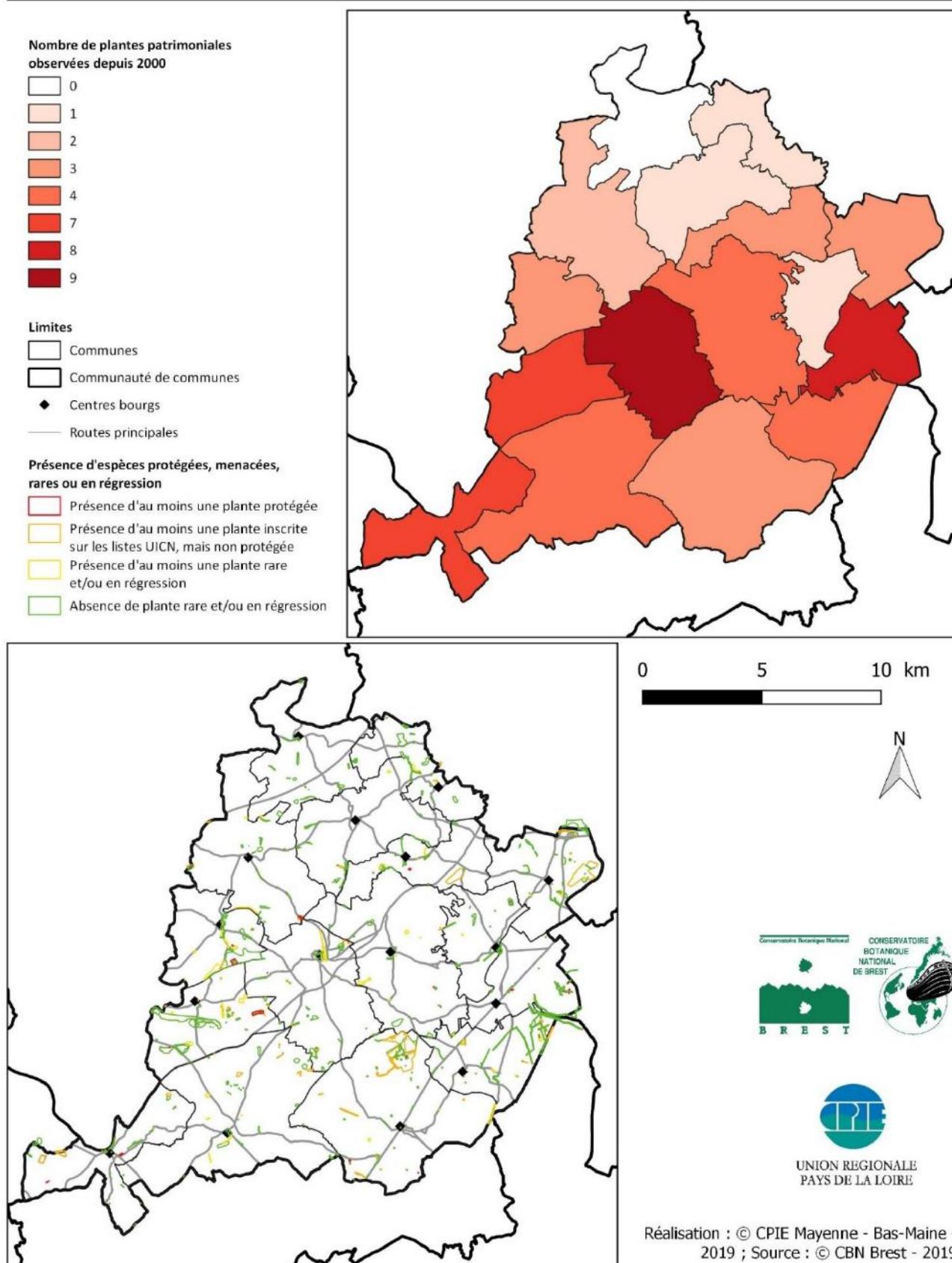
Biodiversité du territoire

Pression d'inventaire des plantes à fleurs et fougères par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



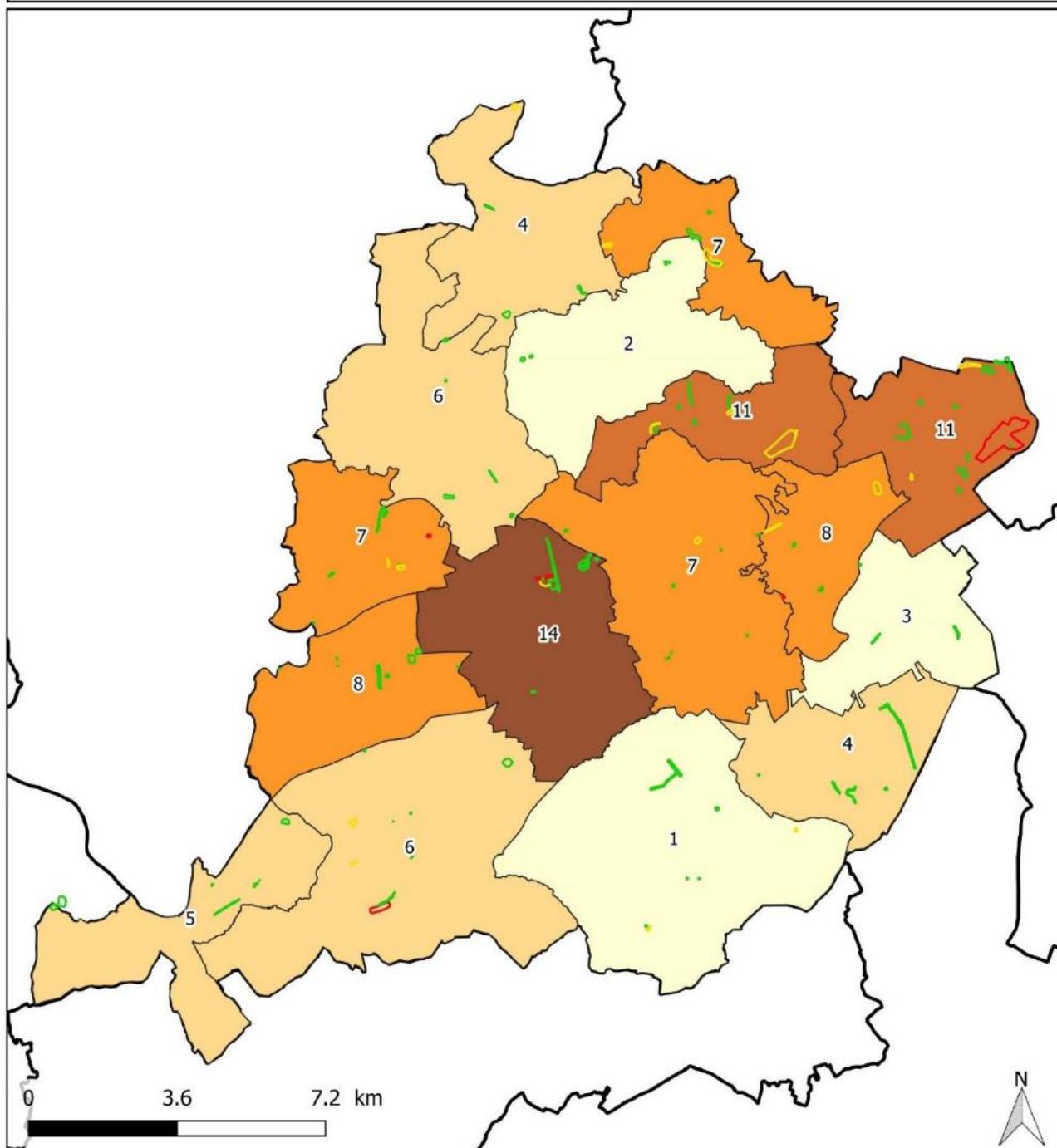
Biodiversité du territoire

Les plantes patrimoniales recensées par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)



Biodiversité du territoire

Les plantes messicoles recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Nombre de plantes messicoles recensées par commune

- 1 - 3
- 4 - 6
- 7 - 8
- 9 - 11
- 12 - 14

Nombre de plantes messicoles par inventaire

- 1 - 2
 - 3 - 4
 - 5 - 8
- Limites
- Communes
 - Communauté de communes



Conservatoire Botanique National



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
NATIONAL
DE BREST

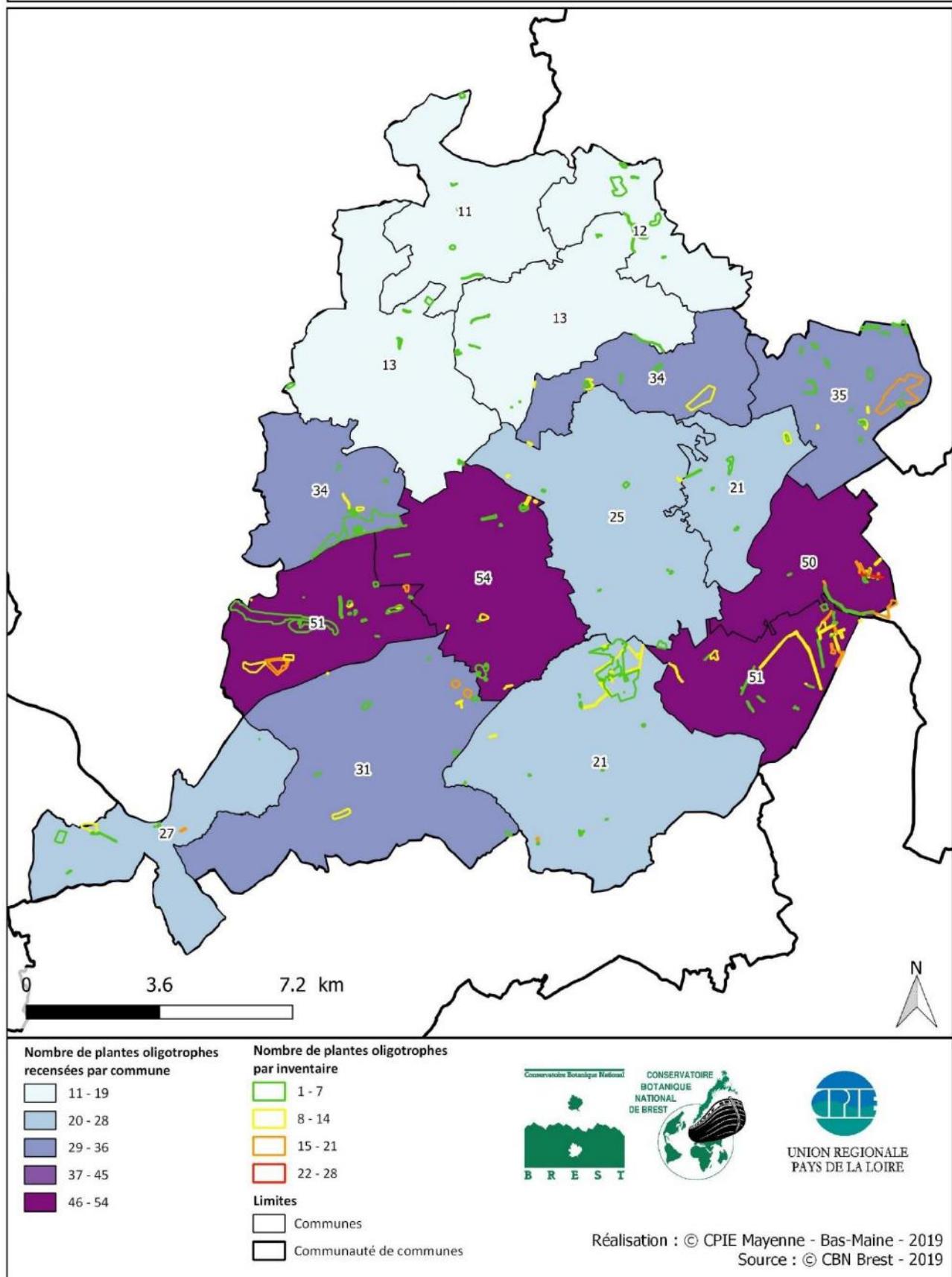


UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © CBN Brest - 2019

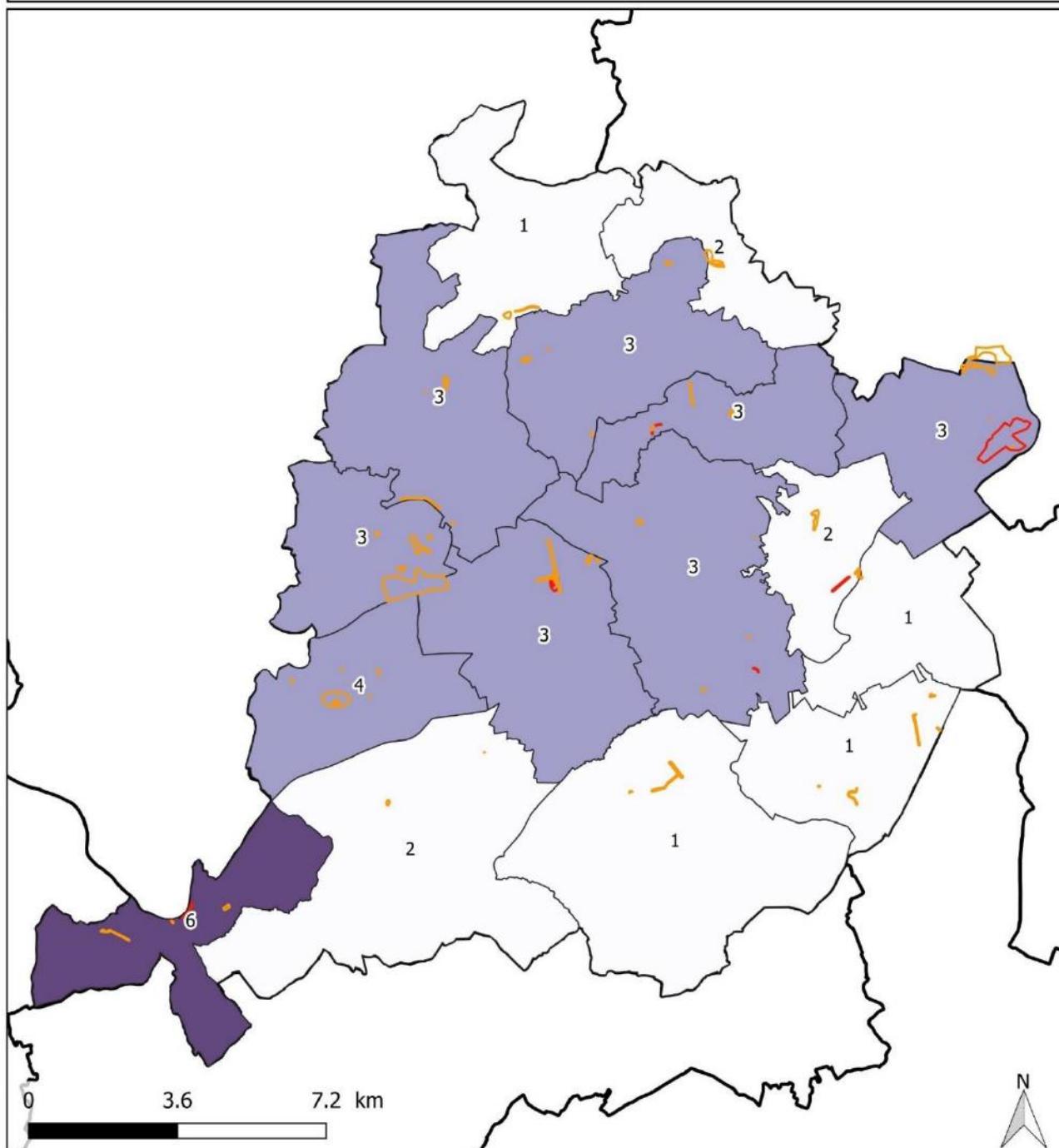
Biodiversité du territoire

Les plantes oligotrophiles recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Biodiversité du territoire

Les plantes invasives recensées par le Conservatoire Botanique de Brest depuis 2000



Nombre de plantes invasives
recensées par commune

- 1 - 2
- 3 - 4
- 5 - 6

Nombre de plantes invasives
par inventaire

- 1
- 2

Limites

- Communes
- Communauté de communes

Conservatoire Botanique National



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
NATIONAL
DE BREST



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019

Source : © CBN Brest - 2019

Biodiversité du territoire

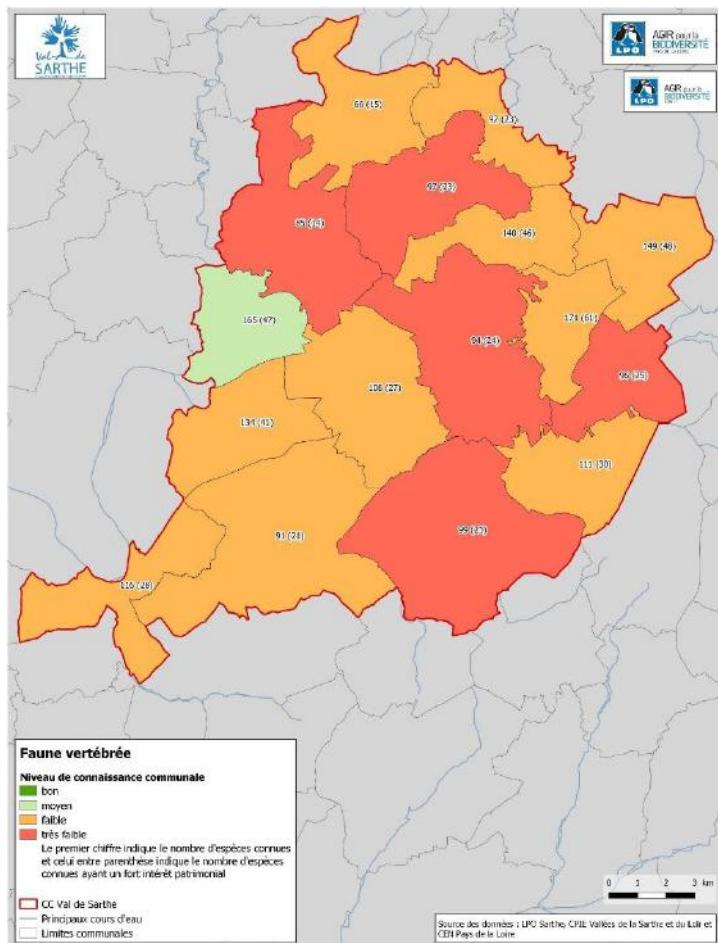
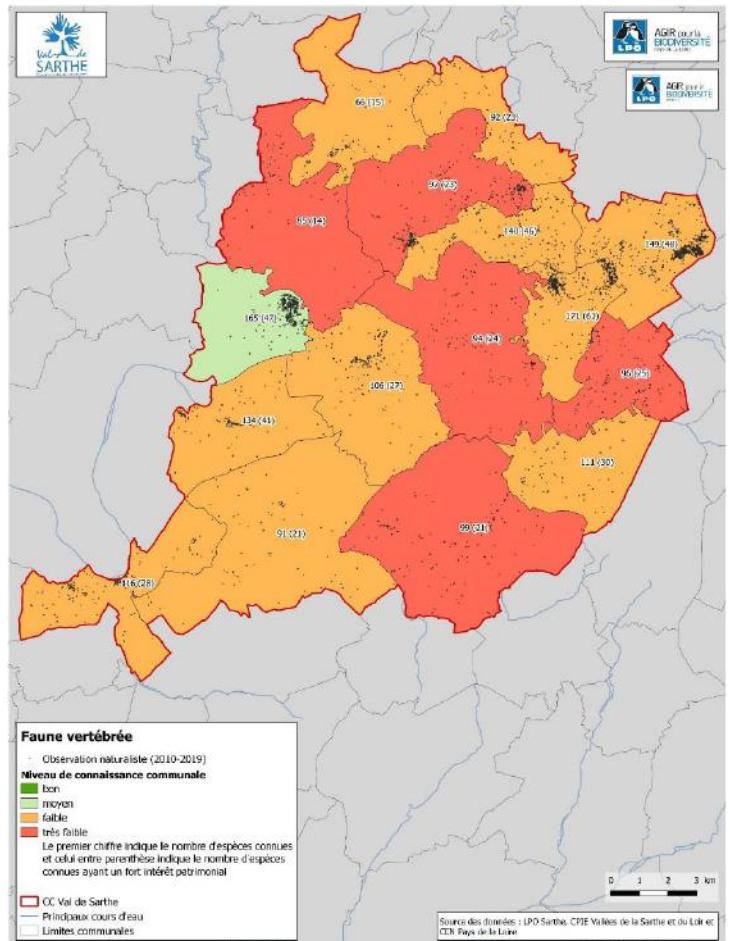


Figure 1 : niveau de connaissance communale estimé pour l'ensemble de la faune vertébrée (sans observations visibles)

Figure 2 : niveau de connaissance communale estimé pour l'ensemble de la faune vertébrée (avec observations visibles)



Biodiversité du territoire

Niveau de connaissance général sur la faune vertébrée

Sur la période 2010-2019, 38 155 données concernant la faune vertébrée ont été récoltées sur la communauté de communes Val de Sarthe. Elles sont issues de 3 bases de données :

- 35 190 données (92 %) de Faune-Maine, gérée par la LPO Sarthe ;
- 2 345 données (6 %) de SICEN, gérée par le CEN Pays de la Loire ;
- 620 données (2 %) de Kollect, gérée par l'URCPIE ;

Les connaissances sur la faune vertébré sont partielles et très inégales à l'échelle de la communauté de communes en fonction des communes et des groupes taxonomiques. Aucune commune ne bénéficie alors d'un bon état des connaissances laissant apparaître une sous-prospection du territoire. Ce résultat s'explique par le fait que les données sont principalement issues d'observations opportunistes.

Les données naturalistes sont non exhaustives et tributaires de la pression de prospection. Les analyses qui suivent sont donc à prendre avec précaution en l'état des connaissances disponibles. Les données présentées sont issues d'une compilation d'observations sur la période de 2010-2019.

Tableau 1 : nombre d'espèces par groupe taxonomique.

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial fort
Amphibiens	13	12	5
Mammifères	28	7	3
Oiseaux (dont nicheurs)	191 (60)	142 (48)	78 (13)
Reptiles	7	7	1
TOTAL	293	104	107

Biodiversité du territoire

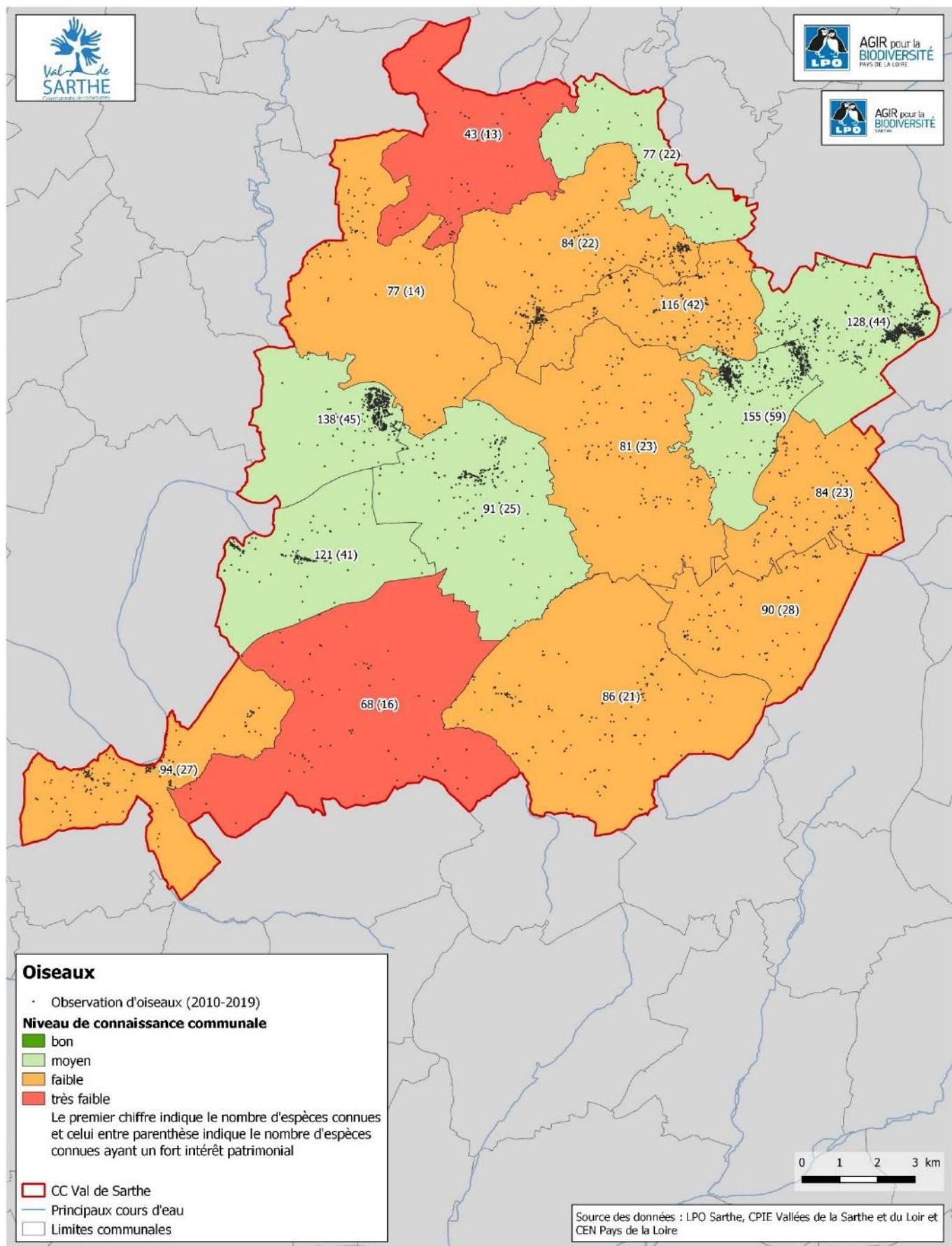


Figure 3 : niveau de connaissance communale et localisation des observations d'oiseaux.

Biodiversité du territoire

Oiseaux : connaissances et enjeux

La connaissance de l'avifaune sur la communauté de communes Val de Sarthe peut être qualifiée de globalement « faible » et très inégale sur le territoire. Localement, certains sites sont particulièrement prospectés et concentrent la majorité des observations : les étangs des carrières alluvionnaires de Spay et de Fercé-sur-Sarthe, ceux de Fillé, de Voivres-les-le-Mans, de Louplande et de Saint-Jean-du-Bois. Sur 191 espèces d'oiseaux répertoriés, 78 d'entre elles (40%) possèdent un enjeu de conservation et/ou un intérêt patrimonial fort, dont 48 inféodées aux milieux aquatiques.

Ces informations indiquent l'existence d'enjeux importants portant sur la biodiversité avifaunistique fréquentant les zones humides, les étangs et la vallée alluviale de la Sarthe aval. Elles informent également d'une connaissance correcte de ces enjeux portant sur les oiseaux d'eau, alimentée en particulier par des suivis naturalistes spécifiques et la mise en œuvre d'enquêtes participatives menées par les bénévoles de la LPO Sarthe (enquête hivernale « Wetlands » notamment) depuis plusieurs années.

Mais elles traduisent également des connaissances lacunaires des plaines agricoles du Nord de la communauté de communes Val de Sarthe (Souligné-Flacé, Louplande, Chemiré-le-Gaudin) et des secteurs plus bocagers existants sur Roézé-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte, Mezeray. Ainsi, dans ces parties bocagères conservées, une avifaune patrimoniale spécifique y est mentionnée (Bruant jaune, Chevêche d'Athéna, Bouvreuil pivoine,...) laissant entrevoir un manque important de connaissance exhaustive de ces territoires. Ces observations collectées renseignent également d'une réelle méconnaissance des zones géographiques plus forestières, principalement existantes sur la moitié Sud de la communauté de communes : Bois de l'Augonay, Bois de Bruon, parties Ouest des Bois de Moncé et de Saint Hubert. Pourtant, cette typologie d'habitat est majoritaire cette partie de la communauté de communes Val de Sarthe, et localement une avifaune patrimoniale spécifique semble s'y maintenir (Pouillot de Bonelli, Pouillot fitis, Torcol fourmilier).

Tableau 2 : nombre de données et d'espèces d'oiseaux présentes dans les communes du territoire. Les valeurs entre parenthèses concernent uniquement les données d'oiseaux nicheurs.

Commune	nb données (oiseaux nicheurs)	nb espèces connues (oiseaux nicheurs)	niveau de connaissance	nb espèces connues à fort enjeu patrimonial
Cérans-Foulletourte	557 (117)	86 (44)	Faible	21
Chemiré-le-Gaudin	554 (337)	77 (53)	Faible	14
Étival-lès-le-Mans	6417 (617)	77 (37)	Moyen	22
Fercé-sur-Sarthe	3795 (915)	138 (80)	Moyen	45
Fillé	8159 (880)	155 (77)	Moyen	59
Guécélard	607 (250)	84 (62)	Faible	23
Louplande	961 (340)	84 (56)	Faible	22
Malicorne-sur-Sarthe	1791 (237)	94 (58)	Faible	27
Mézeray	221 (138)	68 (48)	Très faible	16
Parigné-le-Pôlin	1249 (359)	90 (59)	Faible	28
Roézé-sur-Sarthe	362 (116)	81 (49)	Faible	23
Saint-Jean-du-Bois	3855 (648)	121 (68)	Moyen	41
Souligné-Flacé	104 (27)	43 (19)	Très faible	13
Spay	4617 (1040)	128 (75)	Moyen	44
La Suze-sur-Sarthe	1700 (649)	91 (62)	Moyen	25
Voivres-lès-le-Mans	1938 (554)	116 (64)	Faible	42

Biodiversité du territoire

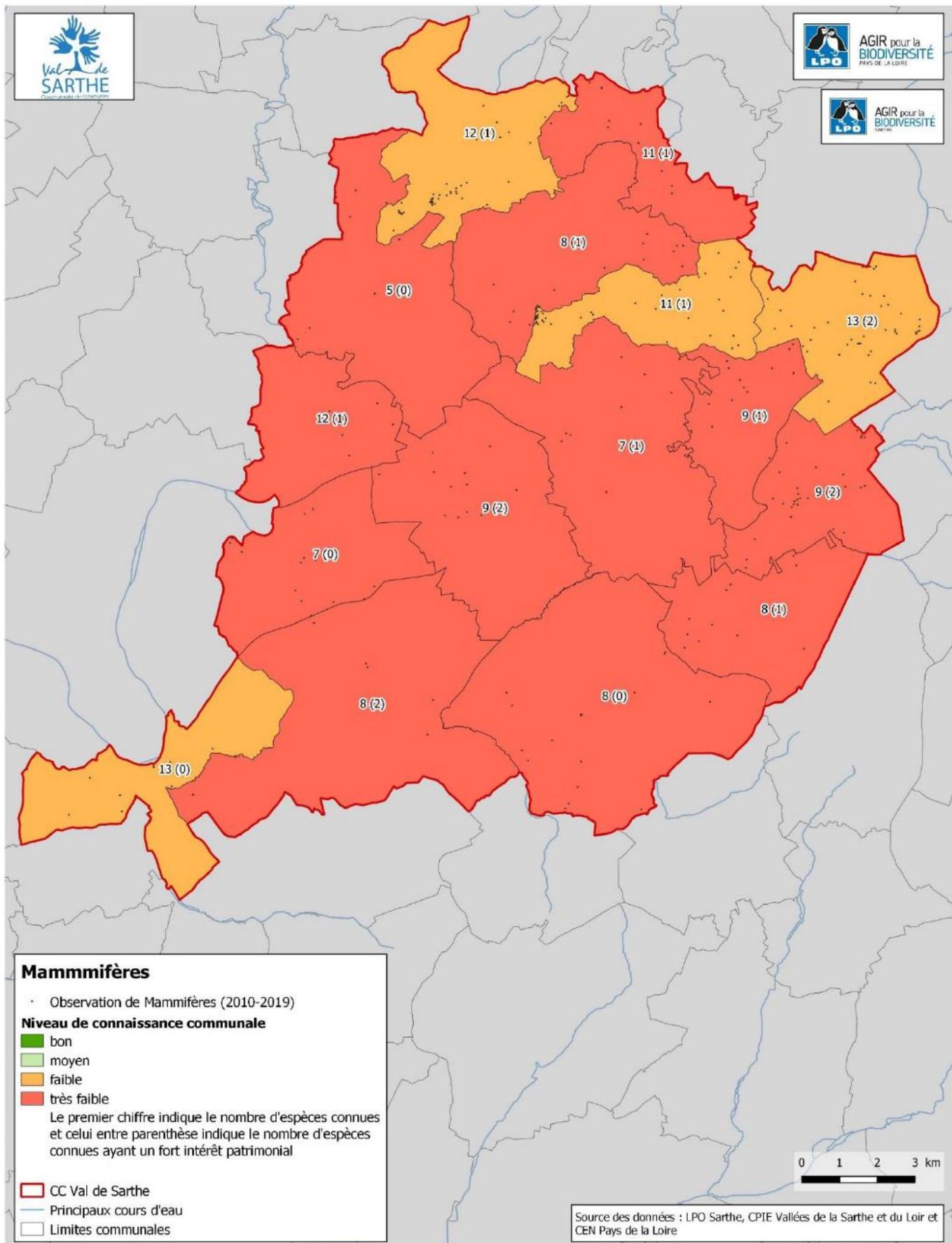


Figure 4 : niveau de connaissance communale et localisation des observations de mammifères

Biodiversité du territoire

Mammifères : connaissances et enjeux

La connaissance sur les mammifères est globalement très faible. Moins de dix espèces sont identifiées sur deux tiers des communes. Les observations se résument dans l'ensemble aux mammifères communs aisément identifiables. Les connaissances sur les cortèges de micromammifères ou de chiroptères sont pratiquement inexistantes à l'exception de rares données localisées.

La densité de massifs forestiers laisse pourtant présager un fort enjeu de conservation pour les chiroptères et plus généralement pour les mammifères. Ces espaces revêtent un intérêt particulier pour ces mammifères volants pour lesquels ils sont à la fois source de gîtes et d'alimentation. Propriétés privées, ces milieux sont peu, voire pas, inventoriés.

Les zones humides pourraient bénéficier aux mammifères semi-aquatiques. Celles-ci s'étendent sur une surface qui peut être localement conséquente. Les communes de Fercé-sur-Sarthe, Fillé et Spay possèdent par exemple de nombreux étangs relatifs à l'exploitation de carrières. *La Sarthe* marque également son empreinte sur le territoire en traversant la communauté de communes d'est en ouest. Ainsi un arrêté préfectoral de protection du Castor d'Europe fixe la réglementation du piégeage dans les communes traversées par la Sarthe aval du fait de sa présence avérée.

Tableau 3 : nombre de données et d'espèces de mammifères présentes dans les communes du territoire.

Commune	nb données	nb espèces connues	Niveau connaissance	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Cérans-Foulletourte	27	8	Très faible	0
Chemiré-le-Gaudin	16	5	Très faible	0
Étival-lès-le-Mans	55	11	Très faible	1
Fercé-sur-Sarthe	44	12	Très faible	1
Fillé	47	9	Très faible	1
Guécélard	34	9	Très faible	2
Louplande	22	8	Très faible	1
Malicorne-sur-Sarthe	95	13	Faible	0
Mézeray	11	8	Très faible	2
Parigné-le-Pôlin	28	8	Très faible	1
Roézé-sur-Sarthe	12	7	Très faible	1
Saint-Jean-du-Bois	32	7	Très faible	0
Souligné-Flacé	163	12	Faible	1
Spay	60	13	Faible	2
La Suze-sur-Sarthe	15	9	Très faible	2
Voivres-lès-le-Mans	89	11	Faible	1

Biodiversité du territoire

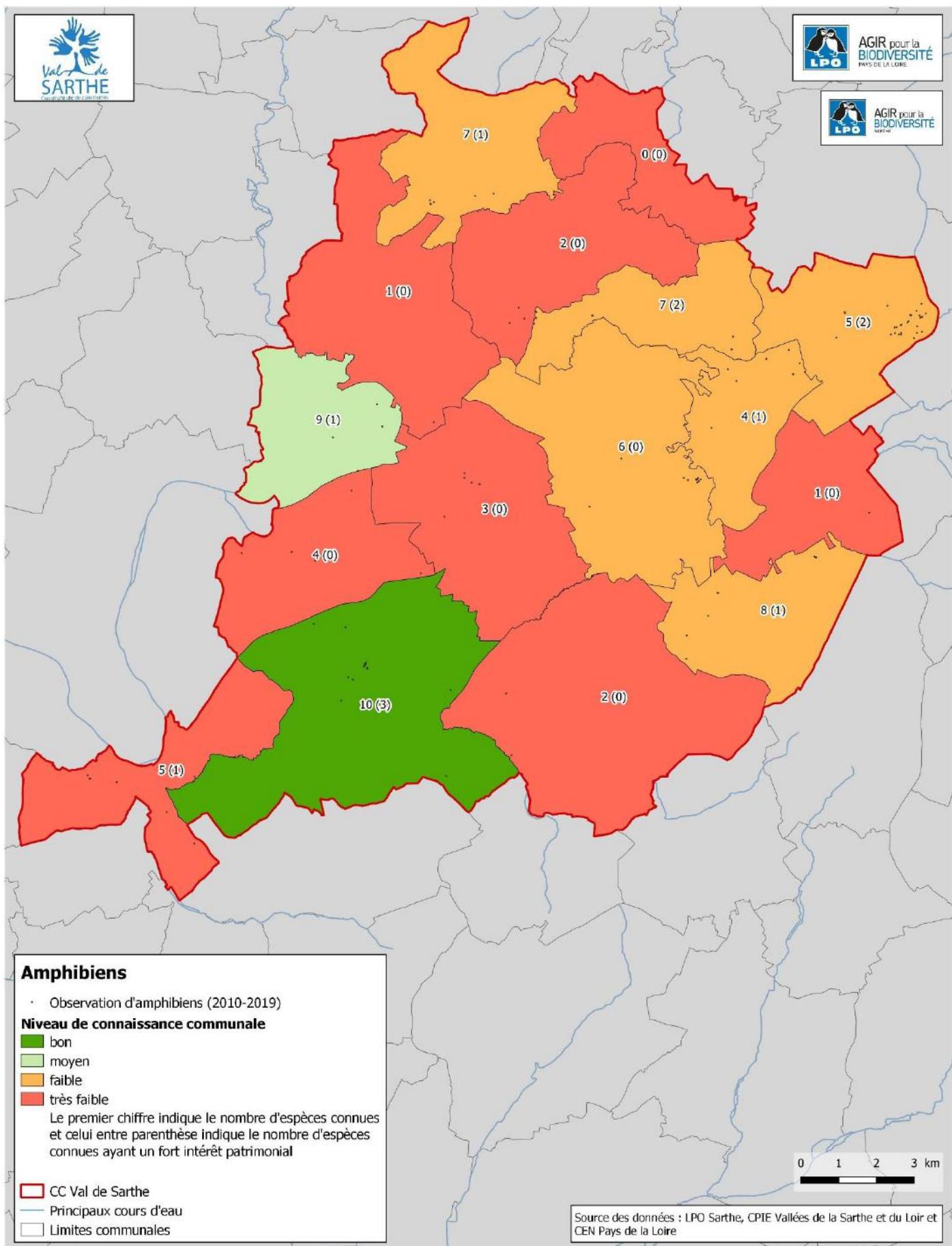


Figure 5 : niveau de connaissance communale et localisation des observations d'amphibiens

Biodiversité du territoire

Amphibiens : connaissances et enjeux

La connaissance sur les amphibiens est très inégale et globalement faible à l'échelle de la communauté de communes. Le cortège des espèces présentes sur le territoire est pourtant assez clairement identifié et diversifié. Cependant, les observations sont très fragmentaires et le niveau de connaissance sur chacune des communes est faible voire très faible, à l'exception de Fercé-sur-Sarthe et de Mézeray. L'observation de moins de trois espèces sur un tiers des communes est symptomatique du manque de prospection à l'échelle du territoire. Étival-lès-le-Mans symbolise cette carence. Aucune observation d'amphibien n'a été réalisée sur la commune.

La diversité du cortège d'amphibiens s'explique par la diversité et la multiplicité des zones humides. Les carrières sont génératrices d'habitats variés allant de milieux temporaires aux étangs. Les mares bocagères et forestières sont également largement réparties sur le territoire. Toutefois, ces habitats situés le plus souvent sur des propriétés privées sont peu prospectés.

Tableau 4 : nombre de données et d'espèces d'amphibiens présentes dans les communes du territoire.

Commune	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Cérans-Foulletourte	3	2	Très faible	0
Chemiré-le-Gaudin	1	1	Très faible	0
Étival-lès-le-Mans	0	0	Très faible	0
Fercé-sur-Sarthe	71	9	Moyen	1
Fillé	18	4	Faible	1
Guécélard	1	1	Très faible	0
Louplande	5	2	Très faible	0
Malicorne-sur-Sarthe	9	5	Très faible	1
Mézeray	52	10	Bon	3
Parigné-le-Pôlin	23	8	Faible	1
Roézé-sur-Sarthe	17	6	Faible	0
Saint-Jean-du-Bois	7	4	Très faible	0
Souigné-Flacé	12	7	Faible	1
Spay	30	5	Faible	2
La Suze-sur-Sarthe	6	3	Très faible	0
Voivres-lès-le-Mans	25	7	Faible	2

Biodiversité du territoire

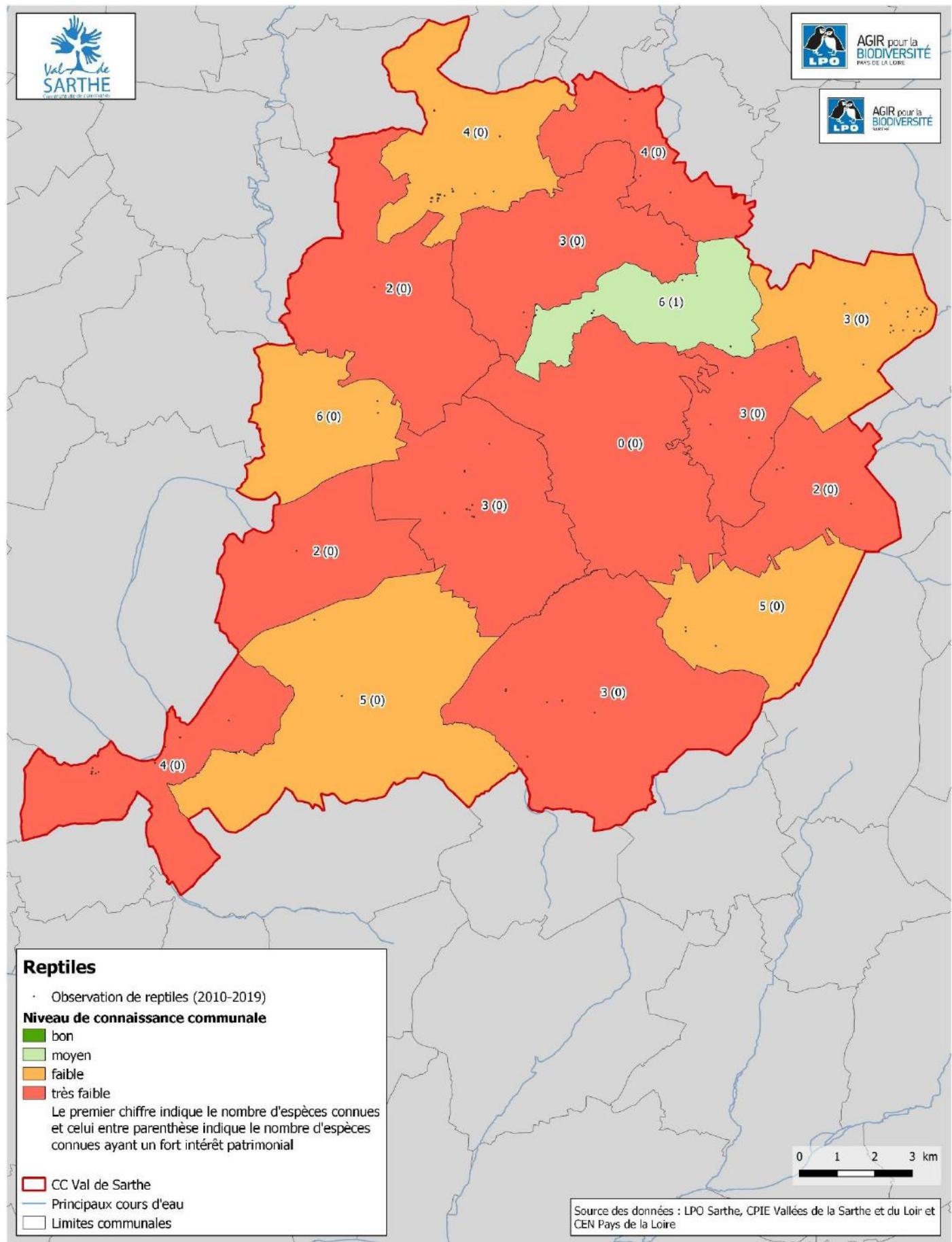


Figure 6 : niveau de connaissance communale et localisation des observations de reptiles

Biodiversité du territoire

Reptiles : connaissances et enjeux

La connaissance des espèces reptiles sur la communauté de communes Val de Sarthe peut être qualifiée de globalement très faible et insuffisante. Seule la commune de Voivres-lès-le-Mans dispose d'un niveau de connaissance estimée à moyen, tandis qu'aucun reptile n'est mentionné sur la commune de Roézé-sur-Sarthe.

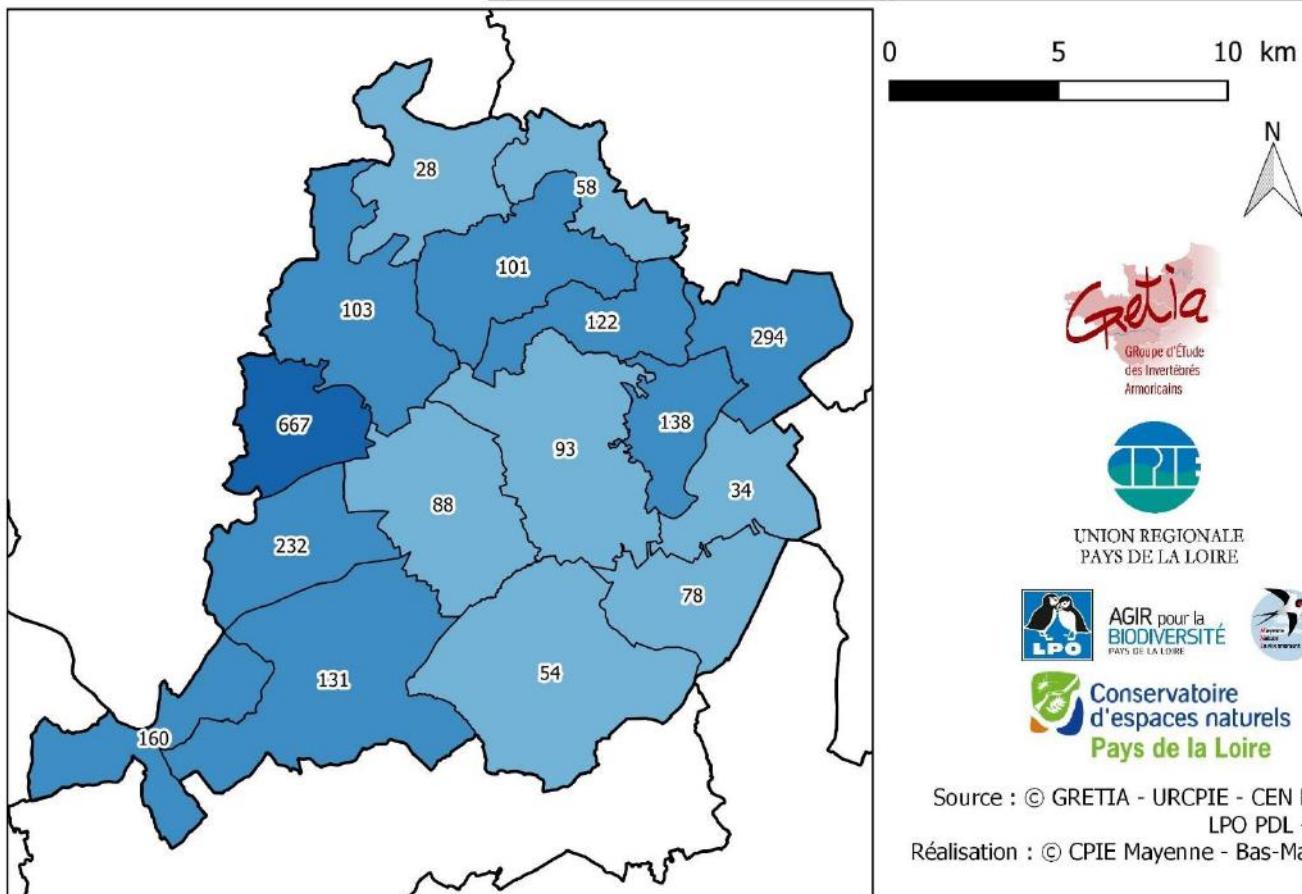
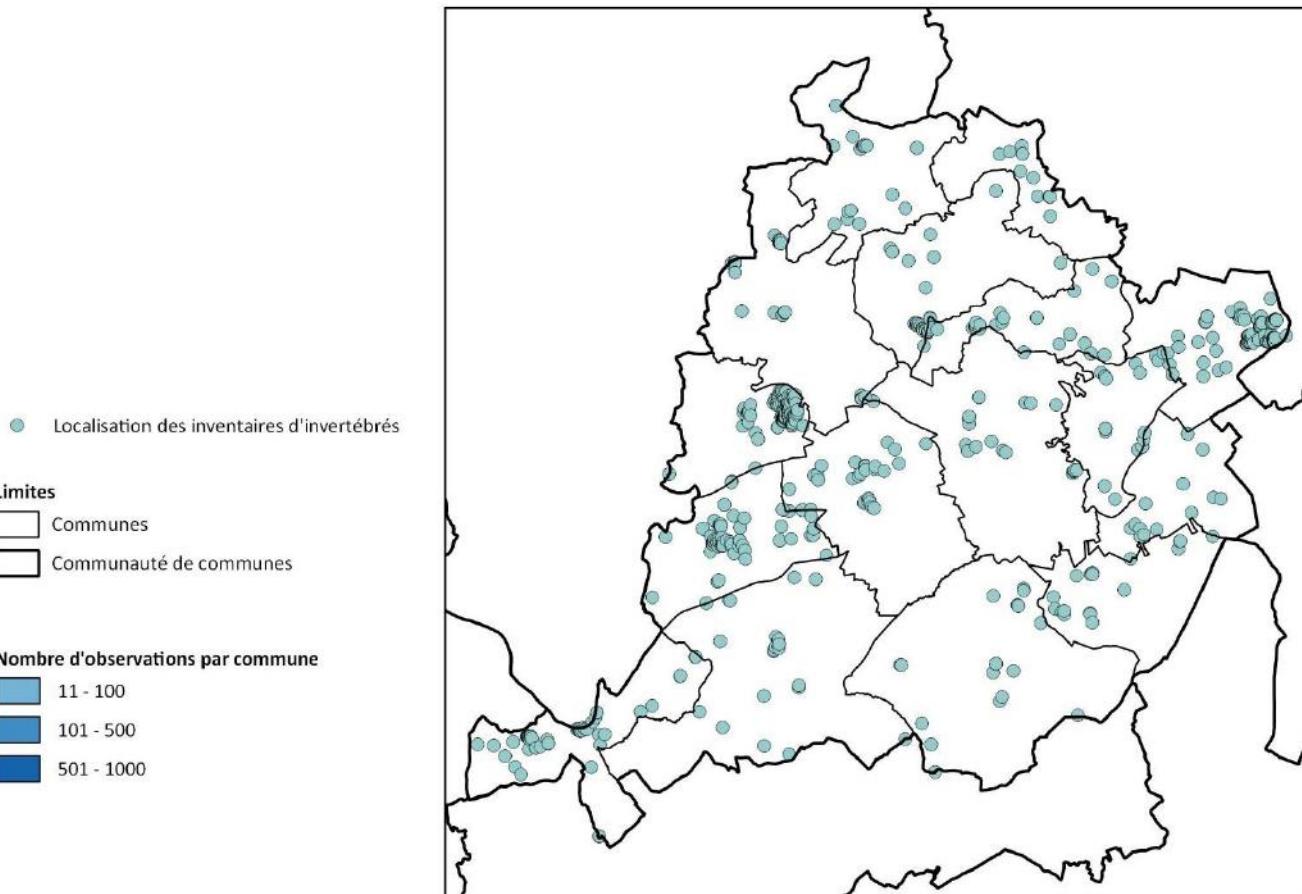
Ces informations très lacunaires et insuffisantes sont liées à un faible investissement des naturalistes dans l'amélioration des connaissances de ce taxon, en particulier sur ce territoire, et du faible déploiement de dispositifs de type sciences participatives (tel que le POPReptiles) à cet égard. Seule une espèce à enjeu de conservation, la Vipère aspic, est référencée sur une seule commune (Roézé-sur-Sarthe). Pourtant, la présence de populations de reptiles est un excellent indicateur de l'état et de la variété des habitats existants. Aussi les contextes environnementaux bocagers encore préservés du territoire, les zones humides et la vallée alluviale de la Sarthe aval, les ourlets et les lisières forestières existantes, sont susceptibles d'héberger une diversité d'espèces bien plus riche que cette synthèse des données existantes ne laisse paraître.

Tableau 5 : nombre de données et d'espèces de reptiles présentes dans les communes du territoire.

Commune	nb données	nb espèces connues	niveau connaissance	Espèces intérêt patrimonial fort connues
Cérans-Foulletourte	8	3	Très faible	0
Chemiré-le-Gaudin	3	2	Très faible	0
Étival-lès-le-Mans	7	4	Très faible	0
Fercé-sur-Sarthe	32	6	Faible	0
Fillé	12	3	Très faible	0
Guécélard	3	2	Très faible	0
Louplande	6	3	Très faible	0
Malicorne-sur-Sarthe	11	4	Très faible	0
Mézeray	6	5	Faible	0
Parigné-le-Pôlin	15	5	Faible	0
Roézé-sur-Sarthe	0	0	Très faible	0
Saint-Jean-du-Bois	3	2	Très faible	0
Souigné-Flacé	37	4	Faible	0
Spay	17	3	Faible	0
La Suze-sur-Sarthe	16	3	Très faible	0
Voivres-lès-le-Mans	62	6	Moyen	1

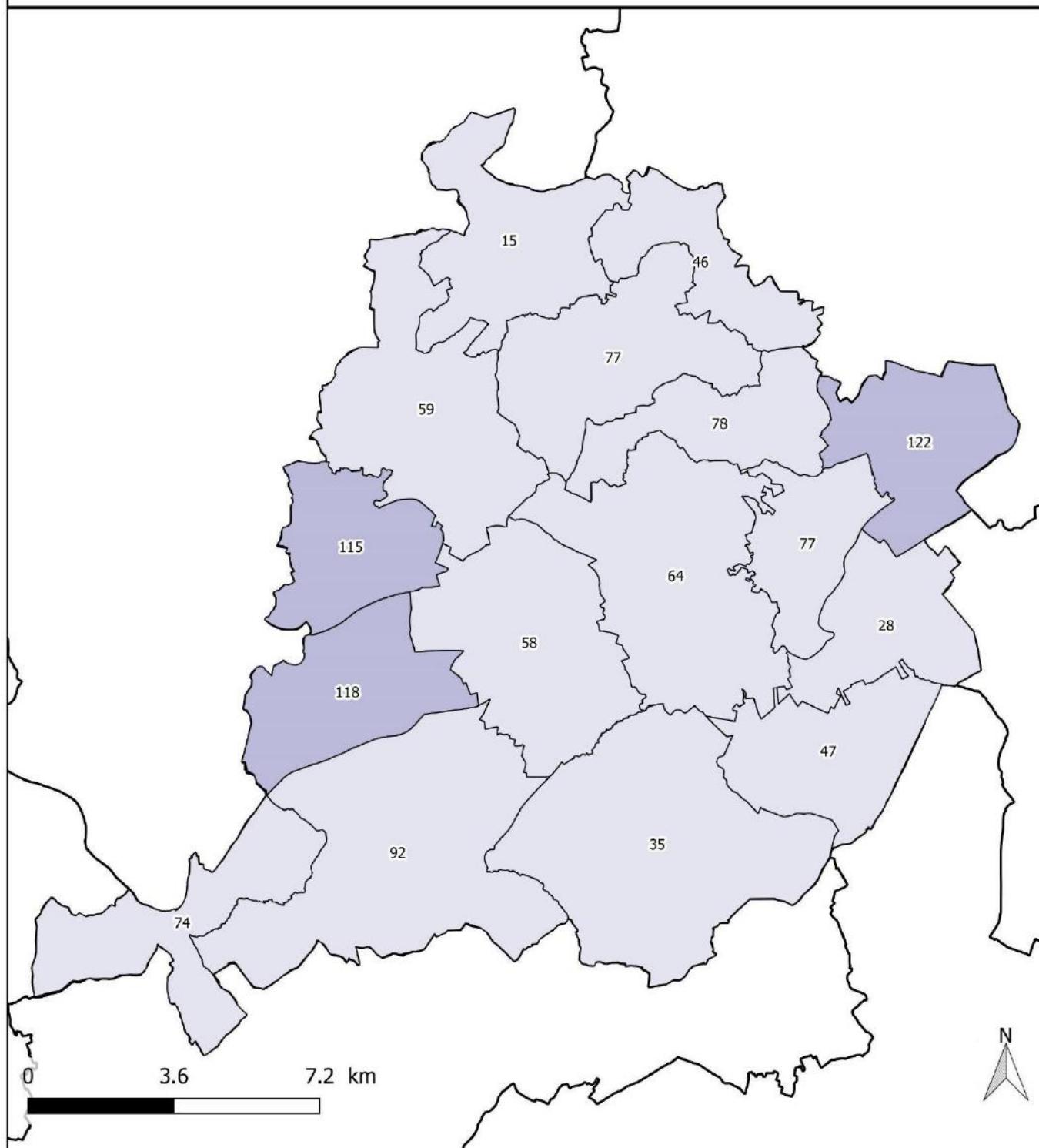
Biodiversité du territoire

Pression de prospection de la faune invertébrée



Biodiversité du territoire

Nombre d'espèces d'invertébrés inventoriées



Nombre de taxons par commune

- Communes
- Communauté de communes



CPIE
UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

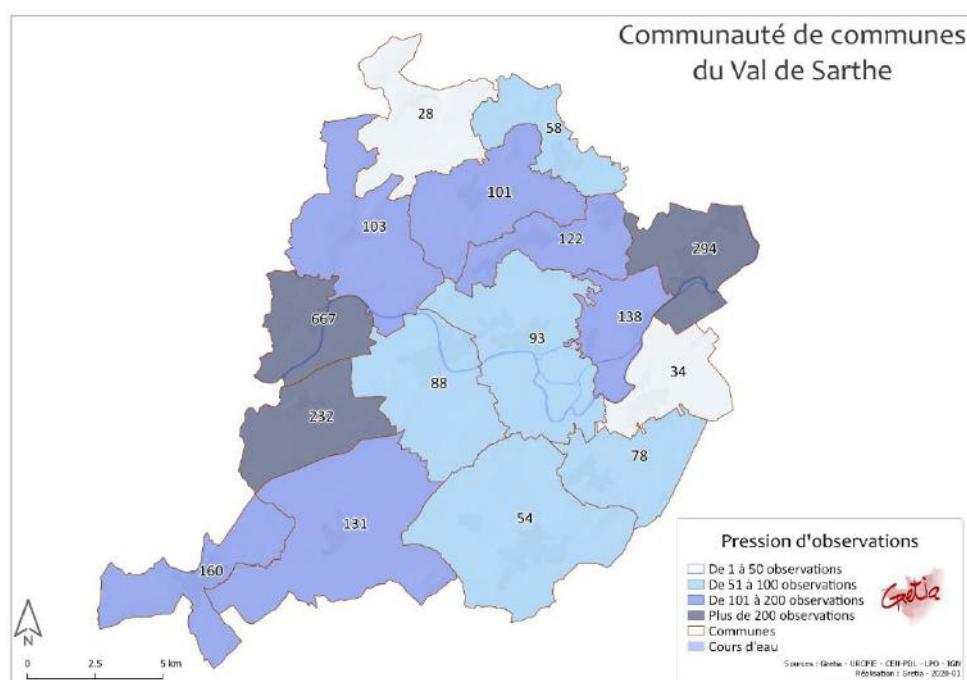
Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2020
Source : GRETIA - URCPIE - LPO PDL - CEN PDL - IGN

Biodiversité du territoire

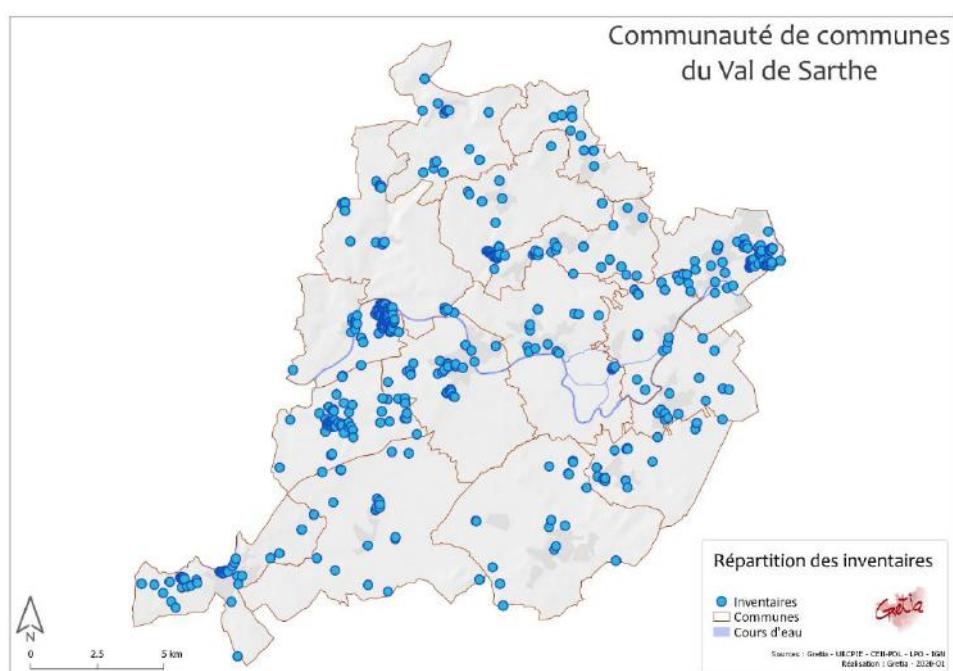
Etat des données d'invertébrés continentaux mobilisés

Un total de 2388 données d'invertébrés continentaux a été mobilisé sur le territoire de la CC du bocage mayennais, dont 1984 sont publiques ou à diffusion libre.

Répartition de la connaissance sur le territoire



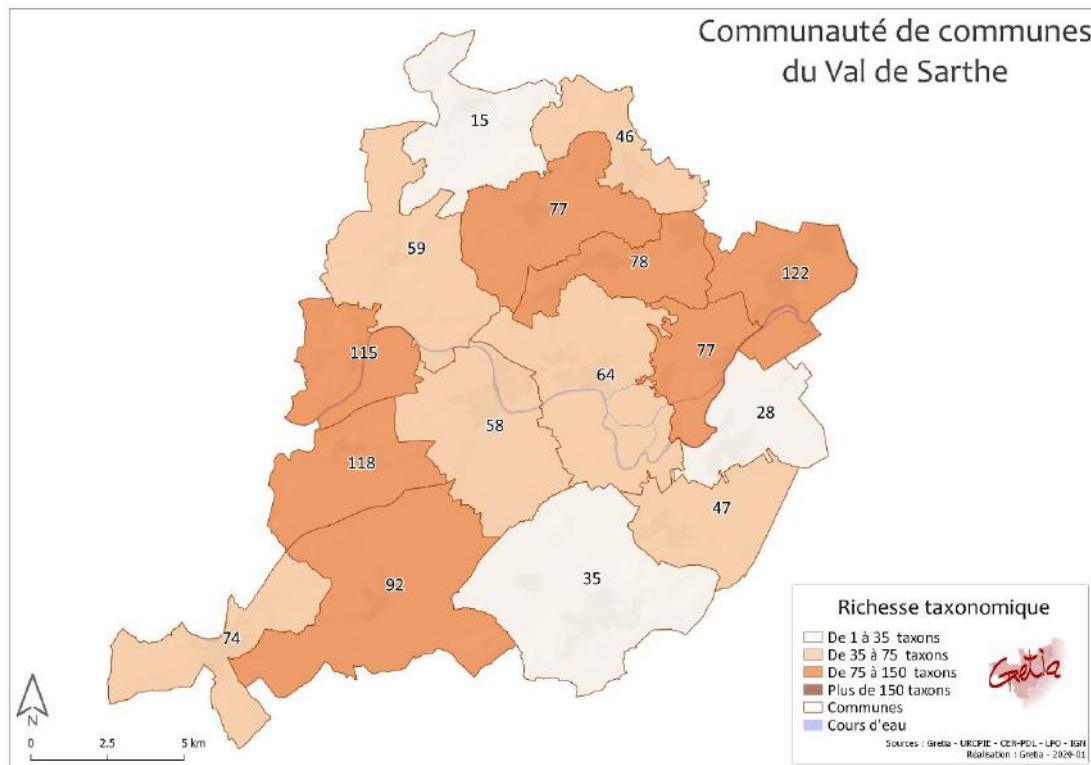
Carte 1 : niveau de la pression d'inventaires sur les communes du territoire dans le lot de données compilées



Carte 2 : localisations des données compilées sur le territoire

Les données sont inégalement réparties sur le territoire même si elles concernent l'ensemble des communes. La carte 1 montre que le nombre de données dans les différentes communes du territoire ne dépend pas de la taille de celles-ci. Il varie de 28, seulement, pour la commune la moins bien prospectée (Souligné-Flacé) à 667 pour la mieux connue (Fercé-sur-Sarthe). Cela reste extrêmement modeste, même dans ce dernier cas : le territoire est particulièrement méconnu en matière d'invertébrés. D'autant que certains sites concentrent un grand nombre de données issues de suivis, comme l'illustre la carte 2. Or, ces suivis portent généralement sur des groupes d'invertébrés restreints et n'ont donc un apport en connaissance limité en ce qui concerne la biodiversité globale. C'est en l'occurrence le cas de Fercé avec les suivis qui se déroulent sur la sablière des Mézières, lesquels concernent surtout des odonates (87% des données).

Le lot de données recueillies concerne **387 taxons différents** (en grande majorité au rang de sous-espèces ou d'espèces), ce qui est très peu au regard du nombre d'espèces qui doit réellement exister. Là encore, on observe que la richesse inventoriée dans chaque commune est inégale, comme le montre la carte 3, ci-dessous. Cela semble avant tout lié aux différences de pression d'inventaires. Néanmoins, de réelles différences de richesse, liées aux spécificités environnementales des différents territoires communaux, peuvent exister mais, le cas échéant, elles n'apparaissent pas à la seule lueur de ces indicateurs globaux et ne peuvent que très difficilement être mises en exergue sur la base d'une connaissance aussi inégale et globalement lacunaire.



Carte 3 : richesse taxonomique concernée sur chaque commune dans le lot de données compilées

Représentation des différents groupes d'invertébrés dans les connaissances acquises

Les différents groupes d'invertébrés sont inégalement représentés dans ce jeu de données. La figure 1, ci-après, montre que les insectes représentent 99 % des données. Cela témoigne d'un énorme manque de connaissances en ce qui concerne les autres invertébrés : vers, mollusques, araignées, myriapodes, crustacés. Il est vrai que ces groupes sont ordinairement moins étudiés que de nombreux ordres d'insectes mais le déséquilibre de connaissance apparaît encore plus accentué sur le territoire considéré que sur d'autres EPCI.

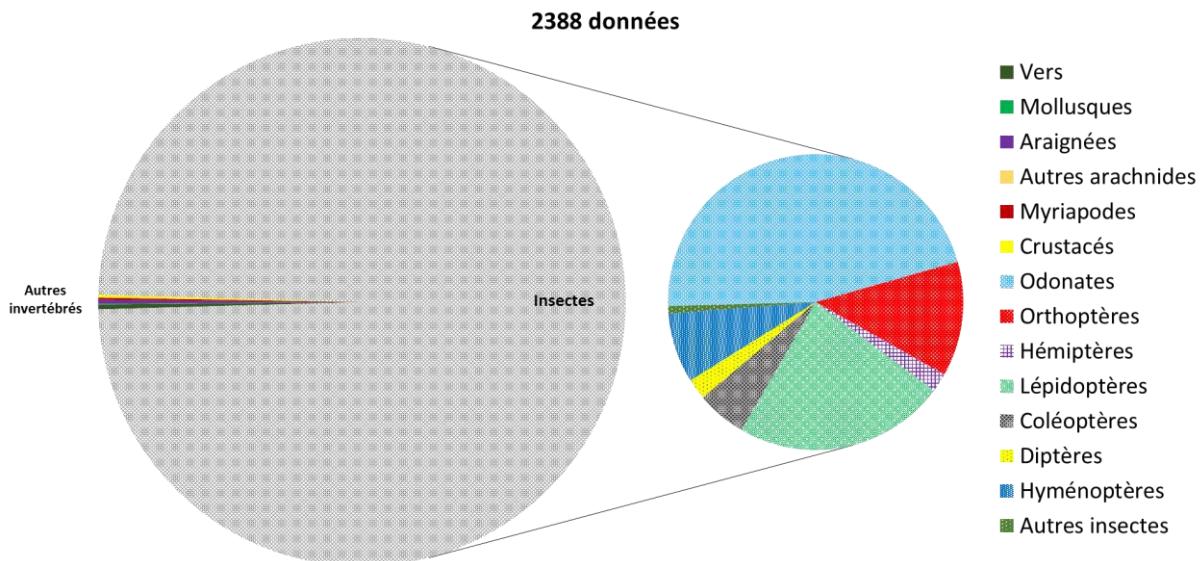


Figure 1 :
représentation des différents groupes d'invertébrés dans le lot de données recueillies

La figure 2, ci-dessous, montre que les insectes représentent environ 97% du nombre de taxons inventoriés. Dans le détail (diagramme de droite), parmi les insectes, les lépidoptères (ou papillons) arrivent en tête avec 31% des espèces recensées (pour 46% des données), suivis par les coléoptères, et les odonates (respectivement 16% et 14% des espèces pour 5% seulement des données pour les coléoptères contre 46% pour les odonates). Les orthoptères (sauterelles, grillons et criquets) sont aussi un groupe relativement connu sur le territoire, représentant 11% des espèces d'insectes signalés pour 12% des données. Les 3 grands ordres que sont les diptères et les hyménoptères (8% des espèces chacun) et les hémiptères (7%) paraissent largement sous-prospectés.

En définitive, il apparaît que la connaissance est notablement lacunaire sur l'EPCI et très déséquilibrée. Les odonates, un petit groupe d'insectes, sont mieux connus du fait de la relative facilité de les étudier et grâce à quelques suivis effectués localement. Mais même pour ces insectes les mieux connus, les données sont réparties de façon hétérogène sur le territoire et certaines mériteraient d'être confortées ou actualisées, compte-tenu notamment des potentialités indéniables que certains milieux présentent localement à leur égard, en particulier la rivière Sarthe, les ruisseaux qui y affluent et les très nombreux plans d'eau.

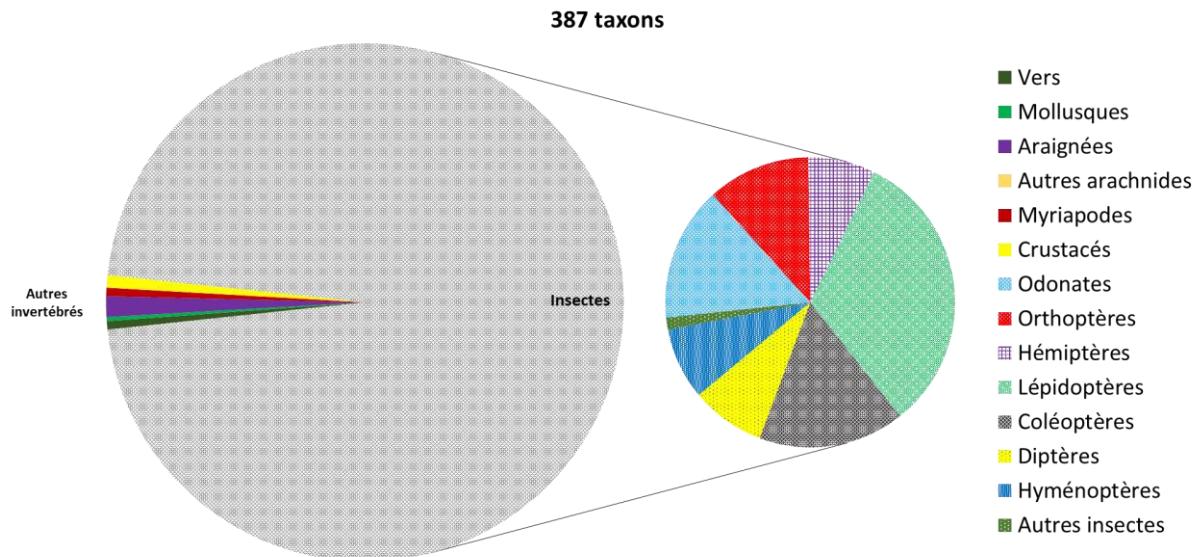


Figure 2 : représentation des différents groupes d'invertébrés selon les proportions de taxons mentionnés

Observations remarquables et potentialités en matière d'invertébrés continentaux.

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 23 espèces jugées déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire, mais seulement 11 qui ont été vues ou revues dans les deux dernières décennies.

Six espèces d'odonates sont concernés (3 autres n'ont pas été revues). Ces espèces peuvent être regroupées en au moins deux cortèges différents.

Le premier est associé aux petits cours d'eau et inclus l'**Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)** et le **Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*)**. Le premier est considéré comme étant d'intérêt communautaire au niveau européen et réglementairement protégés. Ces deux odonates colonisent les petits ruisseaux et écoulements plus ou moins vifs et pourvus d'herbiers aquatiques. Ils ne sont ni spécialement rare ni foncièrement menacés dans notre Région mais leurs populations peuvent l'être localement. Dans la Communauté de Communes, l'espèce a été observée en deux endroits différents : anciennement à Guécélard, sur le ruisseau des Filières (par C. Kerihuel) et en 2006 dans le parc du château à Malicorne-sur-Sarthe (par Benjamin Même-Lafond), c'est-à-dire à la confluence du ruisseau du Riboux et de la Sarthe. Le Cordulégastre annelé, quant à lui, a également fait l'objet de deux observations sur le territoire, l'une ancienne à Chemiré-le-Gaudin (par B. Tilly) et l'autre en 2013, à Fercé-sur-Sarthe (par le CEN Pays de la Loire). Il conviendrait de réactualiser prioritairement ces données et même de généraliser une prospection odonatologique sur les cours d'eau du territoire communautaire car, au vu du réseau hydrographique, bien d'autres stations peuvent accueillir des odonates remarquables.

Le deuxième cortège odonatologique est lié aux plans d'eau. Sa richesse et plus grande : pas moins de 6 espèces remarquables associées à ces milieux ont été citées localement, dont 3 font l'objet d'observation récentes :

- l'**Aeschne printanière (*Brachytron pratense*)**, observée en 2015 et en 2017 à Saint-Jean-du-Bois, en particulier sur l'étang de Gilbert (par J. Chevreau) ;
- le **Leste fiancé (*Lestes sponsa*)**, observé à 3 reprises entre 2011 et 2019 à Fercé-sur-Sarthe (par F.-M. Bouton et J. Chevreau), en 2011 à Saint-Jean-du-Bois (par F.-M. Bouton) et en 2019, à Malicorne-sur-Sarthe (par M. Gallet) ;
- la **Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*)**, l'espèce nettement la plus localisée des trois au niveau régional, dont un immature fraîchement émergé a également été découvert en 2017 en amont de l'Etang de Gilbert (par J. Chevreau). En Pays de la Loire, ce taxon est surtout visible en quelques localités de la Sarthe et du Baugeois (nord-est du Maine-et-Loire), très rare ou absent ailleurs, sous la forme de petits noyaux de population qui peuvent s'avérer fragiles quand ils sont associés à un seul plan d'eau, en termes de reproduction. Le taxon est donc de fait inclus dans la déclinaison régionale du Plan national d'Actions en faveur des Odonates.

Enfin, une dernière espèce d'odonates remarquable et observée récemment sur le territoire communautaire est la **Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**. Il s'agit tout comme l'Agrion de Mercure d'un taxon protégé et d'intérêt communautaire. Il se reproduit dans les rivières lentes (possiblement dans la Sarthe), en particulier quand elles sont accompagnées d'une belle ripisylve d'aulnes, mais aussi parfois dans les plans d'eau artificiels, prioritairement dans les bassins de carrières ou de sablières. Sur le territoire communautaire, il n'est pas impossible que l'espèce adopte les deux types d'habitats, ou même qu'elle développe une métapopulation locale avec échanges de géniteurs entre le cours d'eau et des bassins voisins, ce qui est un cas de figure très peu fréquent à l'échelle régionale (on le retrouve sans doute sur le Loir en Sarthe et de façon très localisée en Loire-Atlantique et en Anjou). La seule observation locale récente de Cordulie à corps fin a été faite à Breslay, à Fercé-sur-Sarthe (par J.-F. Arcanger).

Parmi les 43 espèces d'orthoptères signalées, une seule est déterminante en Pays de la Loire : il s'agit de l'**Oedipode soufrée (*Oedalus decorus*)**. Cette grande et remarquable espèce est localisée, en Sarthe, mais néanmoins assez présente compte-tenu d'une assise sableuse cénomanienne bien représentée. Ce criquet est effectivement inféodé aux pelouses rases, sèches et bien exposées (espèce xéro-thermophile). On le trouve donc dans les dunes atlantiques, sur les dépôts alluviaux secs qui accompagnent la Loire ou, à l'intérieur comme ici, à la faveur de banquettes alluviales et de sablières. Un seul site lui est connu au niveau communautaire : la sablière des Aulnays, à Spay.

Les quelques coléoptères et diptères remarquables signalés sur le territoire sont pour l'essentiel liés au bois (espèces saproxyliques). Mais les premiers n'ont été observé que très anciennement (première moitié du 20e S) et on peut supposer qu'au moins un taxon ne pourra pas être retrouvé sur le terrain, s'agissant d'une espèce de longicorne, *Necydalis ulmi*, qui semble avoir disparue de tout le nord-ouest de la France (la dernière observation armoricaine connue remonte à 1986, à Sceaux d'Anjou !). Les deux syrphes saproxyliques observés sur le territoire l'ont été plus récemment, en 1999 à Fillé (par C. Dussaix) pour ***Brachyopa bicolor***, une rare espèce dont les larves se développent dans les coulées de sève des arbres matures et sénescents (régime dit opophage) et en 2017 (par R. Bourigault, A. Durand et F. Cudennec) pour ***Caliprobola speciosa***, dont les larves sont liées aux souches d'arbres et racines en décomposition.

Un autre syrphe rare a également été observé localement, dans un boisement à Roézé-sur-Sarthe en 2010 (par C. Dussaix), il s'agit de ***Pipiza festiva***. Cette petite mouche fréquente à l'état adulte, les prairies mais ses larves se développent uniquement dans les galles provoquées par des pucerons, en particulier sur les peupliers (au niveau des pétioles).

Enfin, deux espèces de papillons de jour remarquables ont également fait l'objet de signalement récents : le Miroir et l'Ariane.

Le **Miroir (*Heteropterus morpheus*)** est un élégant petit papillon inféodé aux landes et prairies sylvatiques à Molinie. Il se maintient relativement bien dans quelques bastions régionaux mais ses populations déclinent voire disparaissent petit à petit, au fil des ans, avec pour principales causes supposées le réchauffement climatique et la disparition ou l'insularisation de ses habitats. C'est donc un témoin tout à fait remarquable de l'état de conservation des milieux landeux du Nord-ouest de la France. Le Miroir a été observé dans la dernière décennie sur 3 communes : Cérans-Foulletourte en 2016 (par F. Cudennec) et la Suze-sur-Sarthe et Saint-Jean-du-Bois en 2018 (par M. Banasiak). Il est potentiellement présent dans d'assez nombreux secteurs du territoire, en lien avec les ensembles forestiers. A noter aussi l'existence d'une ancienne donnée d'Echiquier (*Carterocephalus palaemon*), à Mézeray, en 1982 (par M. Nicolle). Cette autre espèce à enjeu, elle aussi liée aux zones humides plus ou moins landeuses ou forestières, pourrait aussi être encore présente sur la zone et mériterait des prospections spécifiques.

L'**Ariane (*Lasionommata maera*)** est une espèce très nettement liée aux milieux bien ouverts et plus ou moins secs. C'est dans la Sarthe qu'on 'observe le plus fréquemment, en Pays de la Loire, étant absente ou très localisée dans une grande partie de la région. Cela est en accord avec sa répartition, plutôt centre-européenne. L'espèce reste néanmoins intéressante, même dans le département, car elle est liée à des milieux généralement intéressants de pelouses, coteaux, etc... Sa chenille se développe aux dépens de diverses graminées. Sur le territoire communautaire, elle a été observé à 3 reprises, à Chemiré-le-Gaudin en 2015 et 2018 (par J. Chevreau) et à Fercé-sur-Sarthe en 2012 (par F.-M. Bouton).

En définitive, le territoire communautaire apparaît très nettement méconnu et suivi sur le plan des invertébrés, même en ce qui concerne les groupes d'insectes d'ordinaire mieux connus car plus faciles à appréhender. Pourtant, il présente de multiples potentialités à cet égard mais même les habitats et taxons d'intérêt déjà recensés autrefois ne sont pas suivis, à l'exception de carrières en activités.

Ce territoire est surtout caractérisé par :

- un **réseau hydrographique** assez dense avec de multiples plans d'eau dont certains sont issus d'exactions de matériaux alluvionnaires, et de petits cours d'eau plus ou moins vifs mais à peu près inexplorés

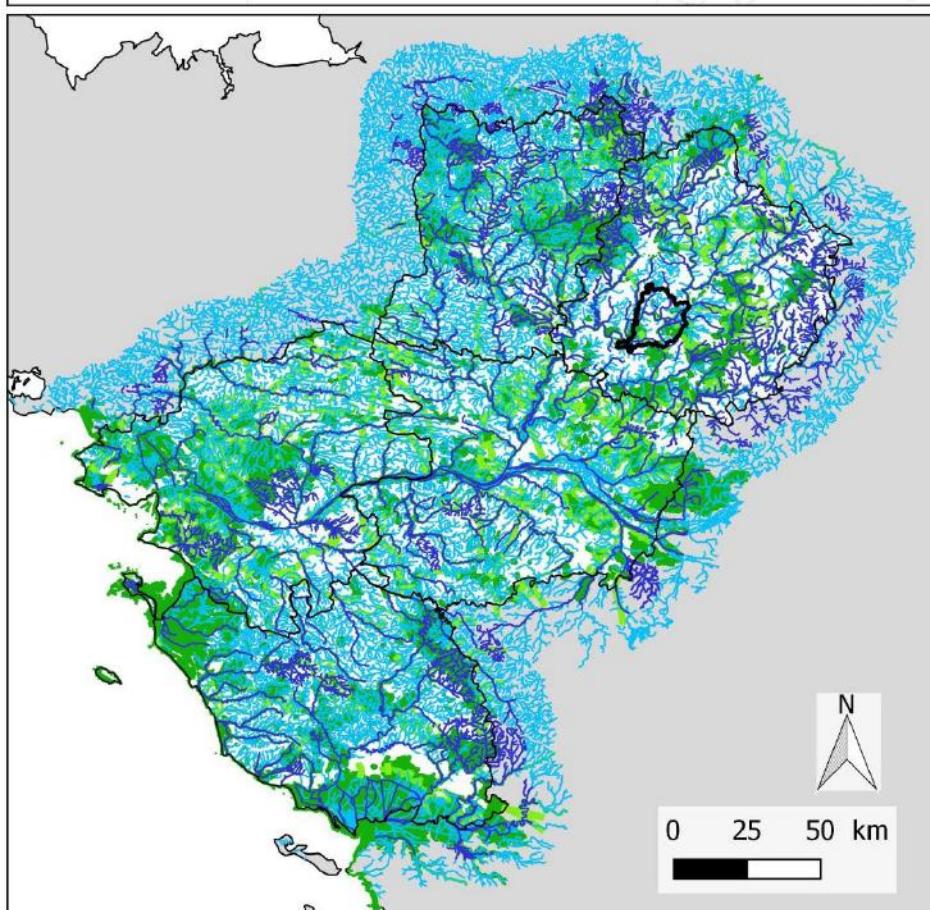
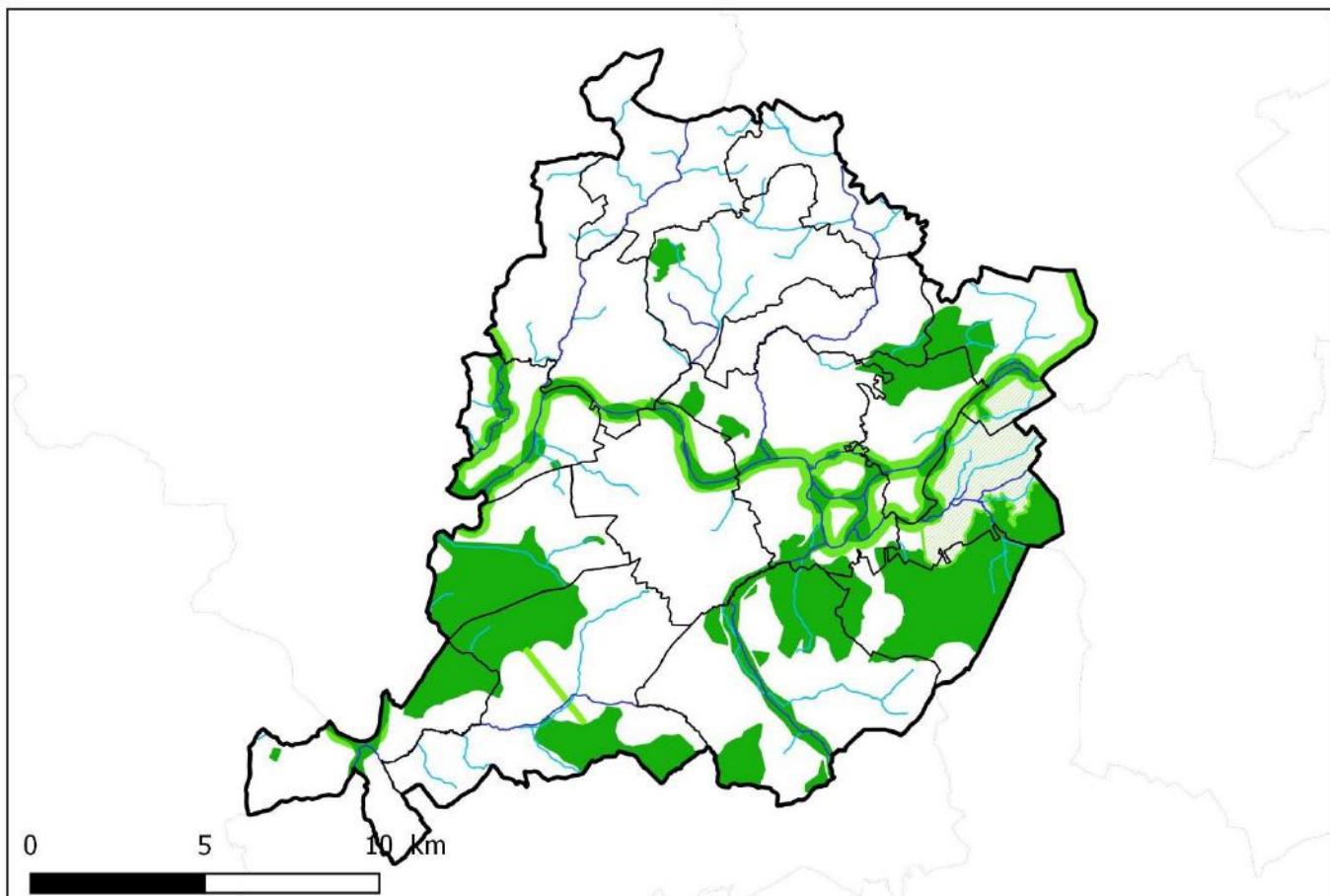
- un **ensemble de zones humides** développées au gré des sols hydromorphes, en contexte forestier ou simplement en fond de vallon
- un taux de boisement conséquent décliné en une **mosaïque de boisements** en masse et des secteurs de **bocage encore relativement denses**. Parmi les boisements, on compte à la fois de belles surfaces composées de peuplements de feuillus mais aussi des ensembles de plantations plus ou moins mosaïquées, qui ont ou localement prendre la place des milieux landeux ou tourbeux d'autrefois.

Très localement, des pelouses sur sables peuvent aussi porter des potentialités supplémentaires mais moins prépondérantes, à l'échelle de l'EPCI.

Une meilleure connaissance des enjeux entomologiques du territoire nécessiterait ainsi de prioriser de nouvelles prospections ou des suivis sur ces 3 ensembles remarquables : réseau hydrographique, zones humides plus ou moins tributaires de ce réseau et milieux boisés.

Biodiversité du territoire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation :
© CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : SRCE - © DREAL 2015

Biodiversité du territoire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté en 2015 après son approbation par le conseil régional. Ce document présente les grandes orientations et caractéristiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est à dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document a vocation à servir de socle pour la définition des continuités écologiques aux échelles locales et doit être pris en compte dans les différents documents de planification (Schémas de Cohérence Territoriale, Plan locaux d'Urbanisme).

Le SRCE sera remplacé à terme par le SRADDET des Pays de la Loire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) qui devrait être approuvé à l'horizon 2020. Ce nouveau document intègrera le volet des continuités écologiques ciblé par le SRCE mais également les orientations stratégiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'environnement. Ce nouveau document a pour ambition de poser les bases d'un projet de territoire transversal et de fixer les grandes orientations d'aménagement du territoire régional à l'horizon 2050.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique considère 31% du territoire régional en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Ces réservoirs et ces corridors constituent la « Trame Verte et Bleue » (TVB) des Pays de la Loire et peuvent être décomposés en 3 sous trames : boisée, bocagère, milieux humides. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs sous-trames.

Les données du SRCE sont pertinentes à l'échelle régionale, la TVB n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle communale ou parcellaire, la carte à l'échelle de Baugé en Anjou est indicative, il sera nécessaire à la commune de réaliser une Trame Verte et Bleue plus fine et pertinente à échelle communale.

TRAME VERTE

Superficie CC Val de Sarthe (ha)	% du territoire	Superficie en Pays de la Loire (ha)	% du territoire
5 980,8	20,8	938 561	29

TRAME BLEUE

Linéaire de cours d'eau « corridors » - Val de Sarthe (km)	Linéaire de cours d'eau « cœur de biodiversité » - Val de Sarthe (km)	Linéaire de cours d'eau « corridors » - Pays de la Loire (km)	Linéaire de cours d'eau « cœur de biodiversité » - Pays de la Loire (km)
238,3	127	28 684,56	10 988,52

LA « TRAME VERTE ET BLEUE » (TVB)

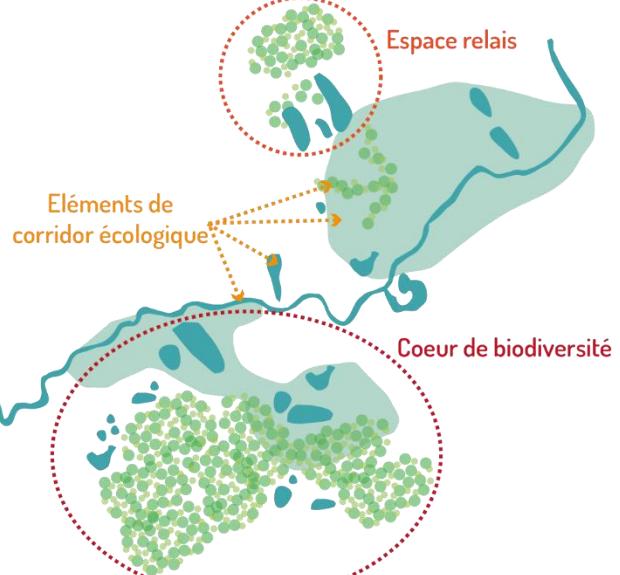
La TVB est un concept qui vise la prise en compte du monde vivant et de ses dynamiques dans l'aménagement du territoire, en identifiant les « continuités écologiques » permettant aux espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle de vie et leurs déplacements au sein du territoire.

Les continuités écologiques se composent des :

Réservoirs ou « cœur » de biodiversité : Espaces naturels remarquables, espaces naturels ou semi naturels à enjeux ou de grande taille, une partie des cours d'eau.

Espaces relais : Espace de trop petite taille, moins riche ou ne répondant pas aux meilleures conditions de vie pour être « cœur de biodiversité » mais où le développement d'espèces reste possible.

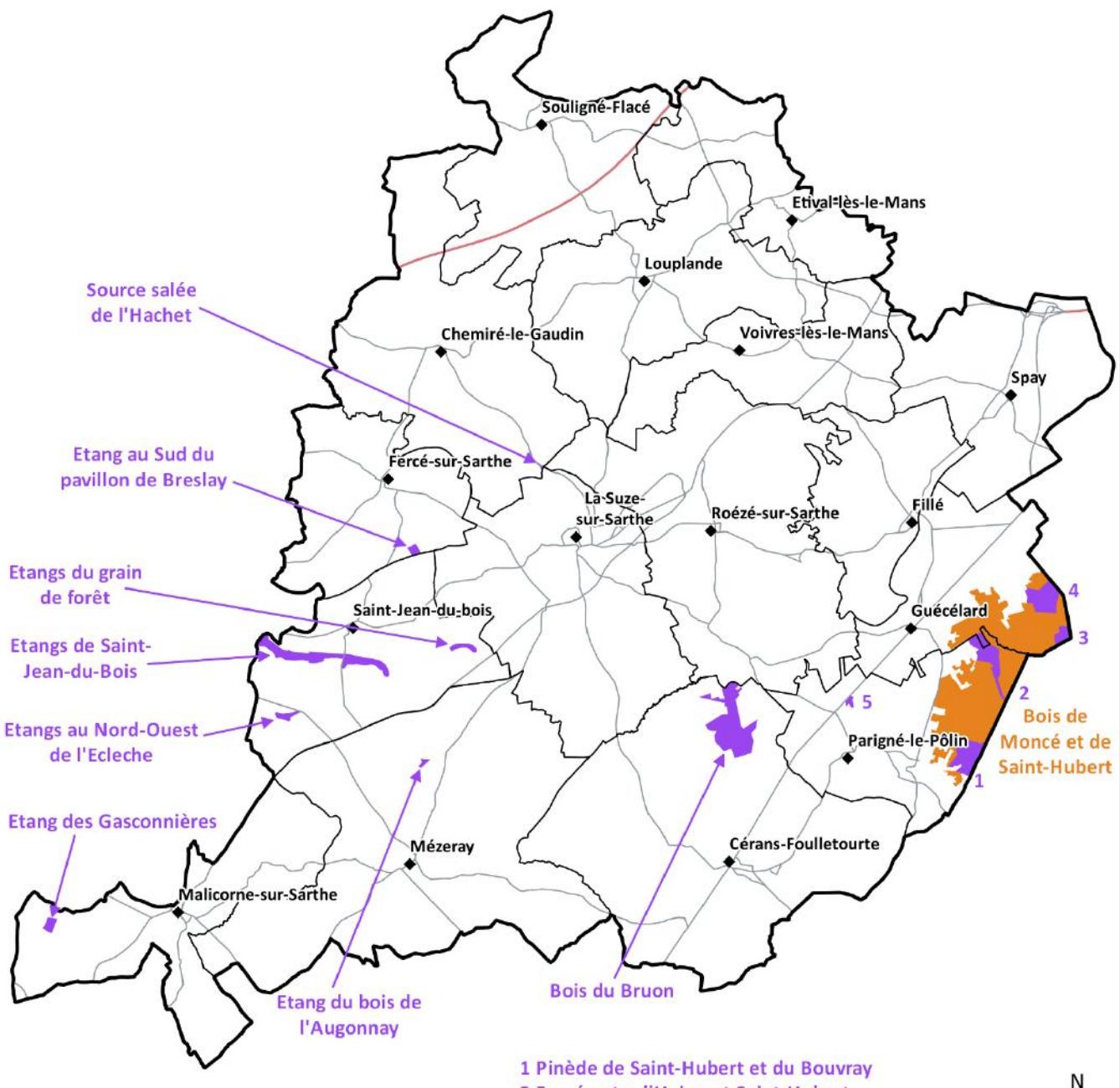
Corridors écologiques : Eléments du paysage et milieux qui permettent le déplacement des espèces au sein du territoire, notamment entre les coeurs de biodiversité.



© CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Zonages nature du territoire

Les Zones d'Inrérêt Ecologique, Floristique et Faunistiques (ZNIEFF)



- ◆ Centre-bourgs
- Limites communales
- Communauté de communes
- Autoroute
- Autres voies routières

Zonages ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Zonages nature du territoire

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La communauté de communes Val de Sarthe n'est que peu concernée par les zonages ZNIEFF, avec seulement 299,3 hectares en ZNIEFF de type I, soit 1% du territoire, et le double de surface en ZNIEFF de type II. L'intercommunalité compte ainsi 13 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II.

La moitié sud de la communauté de communes accueille la totalité des ZNIEFF du territoire, avec les communes de Guécélard, Cérans-Foulletourte, Parigné le Pôlin et Sain-Jean-du-bois qui présentent les surfaces les plus importantes en ZNIEFF. Les ZNIEFF du territoire concernent essentiellement des étangs (60% des ZNIEFF I) ou des boisements (Bois du Bruon, Bois de Saint-Hubert, de Moncé et du Bouvray sur les communes de Cérans-Foulletourte, Parigné-le-Pôlin et Guécélard).

L'essentiel

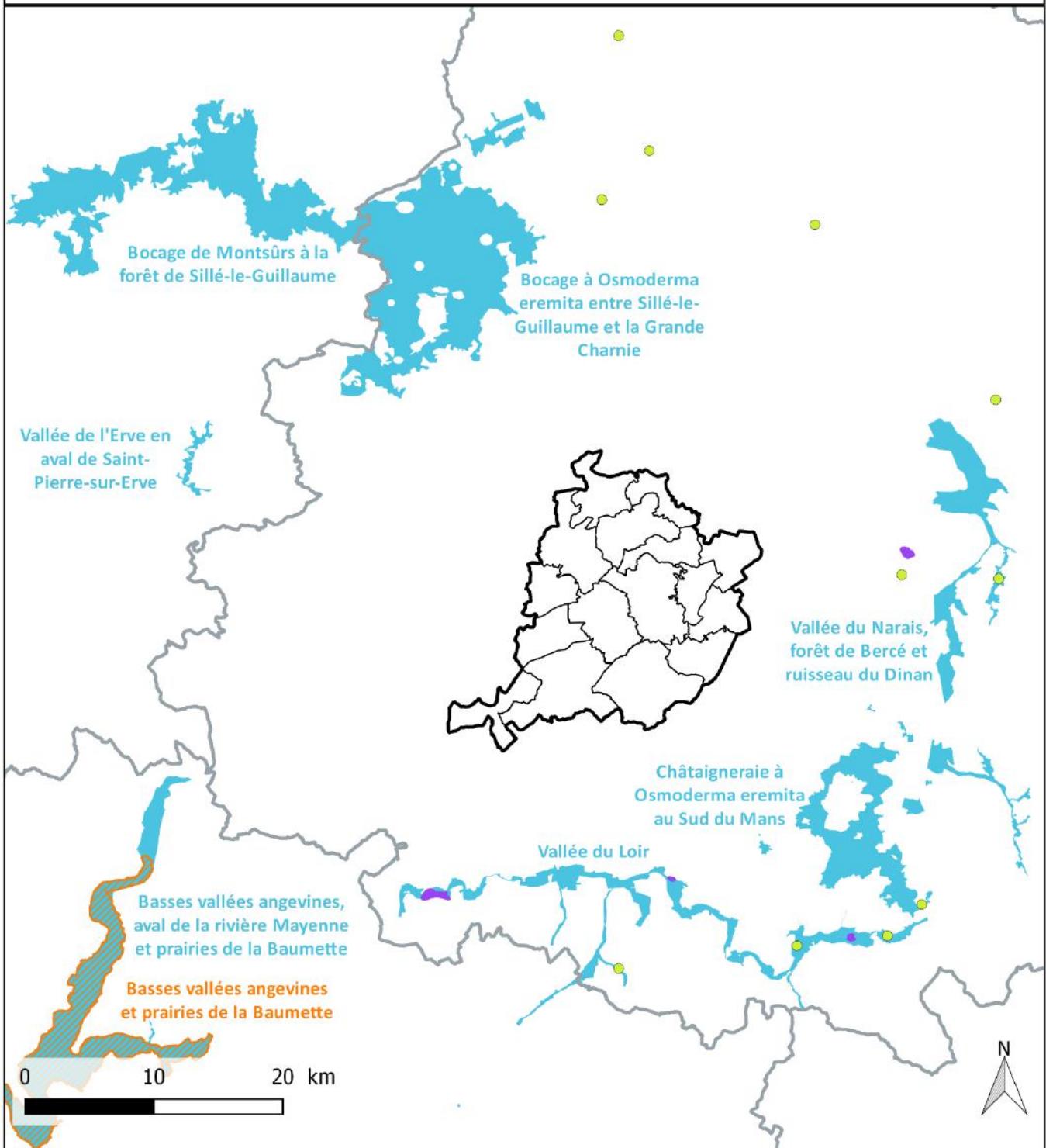
1% du territoire en ZNIEFF I et 2% en ZNIEFF II | Une majorité d'étangs et de milieux boisés

Les ZNIEFF I et II par commune, en hectare et en % de la surface communale :

Communes	Classement par ordre d'importance : 1  2  3 		
	ZNIEFF 1		ZNIEFF 2
	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)
Cérans-Foulletourte	89,9	0	
Chemiré-le-Gaudin	0,8	0	
Etival-lès-le-Mans	0	0	
Fercé-sur-Sarthe	4,3	0	
Fillé	0	0	
Guécélard	51,6	267	
La Suze-sur-Sarthe	0,004	0	
Louplande	0	0	
Malicorne-sur-Sarthe	6,4	0	
Mézeray	2,3	0	
Parigné-le-Pôlin	74,5	353	
Roézé-sur-Sarthe	0,0006	0	
Saint-Jean-du-Bois	69,3	0	
Souigné-Flacé	0	0	
Spay	0	0	
Voivres-lès-le-Mans	0	0	
Intercommunalité	299,3	620	

Zonages nature du territoire

Les sites Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles et les Réserves Naturelles Régionales voisines de la communauté de communes



● Espaces Naturels Sensibles (Sarthe)

■ Réserves Naturelles Régionales

Zonages Natura 2000

▨ Zone de Protection Spéciale (ZPS)

■ Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

□ Limites communales

□ Communauté de communes Val de Sarthe

□ Limites départementales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir - 2019
Source : © Natura 2000 INPN, Département de la Sarthe 2019, BD Topo 2017

Zonages nature du territoire

L'essentiel

Aucun site naturel classé Réserve Naturelle Régionale, Natura 2000, Espace Naturel Sensible

Réserves Naturelles Régionales

Les réserves naturelles régionales, descendantes des réserves naturelles volontaires, sont des portions de territoire classés pour leur intérêt concernant la faune, la flore, le patrimoine géologique, la protection des milieux naturels. Elles sont créées par la Région, à sa propre initiative ou sur demande du ou des propriétaires concernés. C'est le conseil régional qui valide les modalités de gestion, de protection du site.

Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau et à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau de sites est issu de deux directives européennes, la directive « oiseau » et la directive « habitats faune – flore » et donne lieu à deux types de zones :

- Zones de protection spéciales (ZPS) relative à la conservation des oiseaux sauvages
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) relative à la conservation d'habitat et d'espèces

Les habitats naturels et les espèces ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de liste annexés aux directives et cibles des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ». Les sites Natura 2000 font l'objet d'un document de gestion qui offre un diagnostic, les enjeux et objectifs et les actions de gesticions favorables au site. Sa particularité est que cet outil fait l'objet de mesures contractuelles avec les propriétaires ou gestionnaires des parcelles incluses dans le périmètre. L'appartenance à un site Natura 2000 intègre l'évaluation des incidences de certains projets d'aménagement.

Espaces Naturels Sensibles

La politique ENS est une politique départementale visant la préservation des richesses naturelles et paysagères en protégeant des sites naturels particuliers et en les ouvrant au public. Le département identifie ainsi des sites qu'il acquière ou bien pour lesquels il assure la gestion. Ces sites ont en général un intérêt biologique ou paysager, peuvent comporter une biodiversité fragile ou menacée, prévoient des mesures de protection et/ou de gestion, ainsi qu'une valorisation du site.

Synthèse et enjeux

- Territoire marqué par la vallée de la Sarthe aux paysages et reliefs diversifiés
- Occupation agricole importante avec cependant une répartition différente nord/sud des espaces cultivés et prairiaux de la Communauté de communes
- Présence de massifs forestiers disparates et très morcelés
- Connaissance naturaliste hétérogène et partielle, mais avec un potentiel important d'acquisition de nouvelles données



Paysage de la commune de La Suze-sur-Sarthe

Des enjeux de gestion du territoire et de biodiversité

(*D'après les recommandations de l'atlas des paysages des Pays de la Loire réalisé en 2015*)

→ Enjeux de diversité et d'identité paysagère

Préserver la diversité paysagère, limiter la banalisation des paysages, assurer la pérennité des boisements, haies et arbres isolés au sein des paysages agricoles comme entités structurantes du paysage (ponctuations, points d'arrêt, limites...).

→ Enjeux de co visibilité et de perspectives paysagères

Prendre en compte la co visibilité importante due aux formes du relief (buttes, ondulations, coteaux), dans la planification et la gestion du territoire, limiter la fermeture des fonds de vallées, maintenir des points de vue, perspectives et perméabilité.

→ Enjeux de maintien d'une diversité de milieux sur le territoire

→ Enjeux de préservation des zones humides

Les zones humides « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.* » (*Code de l'environnement*) sont des milieux qui ont été très impactés par les activités humaines lors des dernières décennies (drainage, artificialisation ...). Leur préservation constitue un enjeu fort, et ce quel que soit le territoire.

En effet, les zones humides peuvent remplir de nombreux rôles : accueil de faune et de flore spécifique et patrimoniale, régulation climatique (restitution de l'eau en période de sécheresse, dissipation des crues, humidité atmosphérique etc.), zones tampons pour les inondations, stockage de carbone, intérêt paysager et culturel... La préservation des zones humides passe par une meilleure connaissance terrain de ces milieux et leur hiérarchisation sur le territoire.

→ **Enjeux sur les cours d'eau**

Veiller à la bonne qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, notamment dans les zones de culture. Maintien d'une ripisylve de qualité et gestion de celle-ci (services écosystémique, corridor écologique).

→ **Enjeux sur les milieux forestiers**

Fort enjeu de conservation pour les chiroptères et plus généralement pour les mammifères.

→ **Enjeux de préservation du maillage de prairies permanentes et de haies**

Les milieux « bocagers », composés de prairies, de haies et parfois de mares, présentent un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

La préservation d'un maillage bocager, de haies, de prairies permanentes et de mares permet la présence de nombreuses espèces (avifaune, amphibiens, reptiles, chiroptères, petits mammifères, nombreuses espèces d'insectes...) dont certaines espèces patrimoniales strictement inféodées au bocage.

Des enjeux importants portant sur la biodiversité avifaunistique fréquentant les zones humides, les étangs et la vallée alluviale de la Sarthe aval, mais les connaissances sont lacunaires au niveau des plaines agricoles du Nord de la communauté de communes Val de Sarthe et des secteurs plus bocagers existants sur Roézé-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte, Mezerry.

Néanmoins, la préservation mais aussi la bonne gestion (taille des haies notamment) est un enjeu fort sur l'ensemble du territoire.

→ **Enjeux de préservation des populations d'amphibiens, de reptiles et invertébrés**

Enjeu important d'amélioration des connaissances sur ces groupes taxonomiques sur l'ensemble de la communauté de communes.

Enjeux de préservation des secteurs de présence et des continuités favorables à leurs déplacements, de bonne gestion des habitats et de suivi des populations.